



**SDIS**  
**32**

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

de MARS et AVRIL 2024

édité le vendredi 31 mai 2024



**République Française**  
**SERVICE DÉPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**Mars et avril 2024**

Édité le 31 mai 2024

Le texte intégral des actes du SDIS publiés ou cités dans ce recueil  
peut être consulté au Service départemental d'incendie et de secours.

## **SOMMAIRE**

### **Délibérations du bureau du conseil d'administration du SDIS du Gers**

- Séance du 11 mars 2024

### **Délibérations du conseil d'administration du SDIS du Gers**

- Séance du 3 avril 2024

### **Arrêtés conjoints du préfet du Gers - président du CASDIS**

- A-SDIS32-24-101 du 13 mars 2024 portant établissement du tableau d'avancement au grade de lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels du Gers– Année 2024
- A-SDIS32-24-102 du 13 mars 2024 portant établissement du tableau d'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels du Gers– Année 2024
- A-SDIS32-24-103 du 13 mars 2024 portant établissement du tableau d'avancement au grade de commandant de sapeurs-pompiers professionnels du Gers– Année 2024
- A-SDIS32-24-104 du 13 mars 2024 portant établissement du tableau d'avancement au grade de lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels du Gers– Année 2024
- A-SDIS32-24-105 du 13 mars 2024 portant établissement du tableau d'avancement au grade de pharmacien hors classe de sapeurs-pompiers professionnels du Gers– Année 2024

### **Arrêtés du président du CASDIS**

- A-SDIS32-24-097 du 11 mars 2024 portant établissement du tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe – Année 2024
- A-SDIS32-24-098 du 11 mars 2024 portant établissement du tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels du Gers – Année 2024
- A-SDIS32-24-099 du 11 mars 2024 portant établissement du tableau d'avancement au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe – Année 2024
- A-SDIS32-24-100 du 11 mars 2024 portant établissement du tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal– Année 2024
- A-SDIS32-24-116 du 25 mars 2024 portant établissement du tableau d'avancement au grade de d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe – Année 2024

## Décisions du directeur départemental

- DC-SDIS32-24-008 du 19 mars 2024 portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés 'moyens aériens' (COD 6) du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers – Année 2024
- DC-SDIS32-24-009 du 19 mars 2024 portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés 'conseillers techniques secours routier' du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers – Année 2024
- DC-SDIS32-24-010 du 19 mars 2024 portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés 'chaîne de commandement' du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers – Année 2024
- DC-SDIS32-24-007 du 22 mars 2024 portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés 'conduite hors chemin' (COD 2) du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers – Année 2024
- DC-SDIS32-24-011 du 9 avril 2024 portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés 'transmissions' du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers – Année 2024



**SDIS**  
**32**

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



## DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

séance du 11 mars 2024



## DÉLIBÉRATIONS

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

BUREAU  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

Lundi 11 mars 2024





**SDIS  
32**

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

Lundi 11 MARS 2024 à 15h00

**SOMMAIRE**

Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du conseil d'administration du 29 janvier 2024.

**Rapports**

**Acquisition de véhicules et engins pour les besoins du SDIS du GERS – Attribution de l'appel d'offres ouvert N° 24S001**

2024-002

Groupement des affaires administratives et financières – service Marchés

**Communications**

**Questions diverses**

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**11 MARS 2024**

**DÉLIBÉRATION  
N° D-SDIS32-24-002**

**ACQUISITION DE VÉHICULES ET ENGINES POUR LES BESOINS DU SDIS DU GERS  
ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 24S001**

**RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION**

En application du plan d'équipement adopté par délibération n° D-SDIS32-23-059 du 14 décembre 2023, le Service départemental d'incendie et de secours du Gers a lancé une consultation par appel d'offres ouvert afin de procéder à l'acquisition de véhicules et engins pour les besoins du Sdis du Gers.

La commission d'appel d'offres, dont la réunion s'est tenue ce jour, a retenu pour chaque lot les soumissionnaires listés en annexe du présent rapport.

Il est par conséquent demandé aux membres du bureau du conseil d'administration de bien vouloir :

- **Approuver le choix de la commission d'appel d'offres,**
- **Et m'autoriser à signer l'acte d'engagement avec l'opérateur économique retenu.**

Lundi onze mars deux mille vingt-quatre à 15h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et Secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

**Étaient présent.es et avaient voix délibérative :**

**Monsieur Bernard GENDRE**, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,  
**Monsieur Didier DUPRONT**, 2<sup>ème</sup> vice-président, maire de Gondrin,  
**Madame Hélène ROZIS LE BRETON**, 3<sup>ème</sup> vice-présidente, conseillère départementale.

**Étaient également présents :**

**Madame Françoise CASALÉ**, membre associé, conseillère départementale,

**Colonel Hors-classe Jean-Louis FERRES**, directeur départemental du SDIS,  
**Colonel Gilles VIRIGLIO**, directeur départemental adjoint du SDIS,  
**Commandant Jean-Pierre LABORDE**, chef du Groupement des infrastructures, équipements et matériels,  
**Monsieur Arnaud COLOMBO**, chef du groupement des systèmes d'information et de communication,  
**Madame Catherine DALLE-CARBONARE**, adjointe au chef du Groupement des affaires administratives et financières.

**Étaient excusés :**

**Madame Lydie TOISON**, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, conseillère départementale,  
**Monsieur Jean-Pierre COT**, membre supplémentaire, conseiller départemental,  
**Monsieur Philippe BRET**, membre associé, conseiller départemental.

Nombre de votants : 03  
Voix « pour » : 03  
Voix « contre » : 0  
Abstentions : 0

## LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

**VU** la délibération du conseil d'administration du SDIS du 15 mai 2023 attribuant les compétences à son bureau ;

**SUR** la proposition de Monsieur le directeur départemental ;

**CONSIDÉRANT** le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le choix de la commission d'appel d'offres ;
- **AUTORISE** son président à signer l'acte d'engagement avec l'opérateur économique retenu.

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS du Gers,



Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 20/03/2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 20/03/2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.



**SDIS  
32**

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

**S<sup>2</sup>LOW**

ID : 032-283200012-20240311-D\_SDIS32\_24\_02-DE

Annexe au rapport R-SDIS32-24-002 au Bureau du CASDIS du 11 mars 2024

**ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
ACQUISITION DE VEHICULES ET ENGIN POUR LES BESOINS DU SDIS DU  
GERS**

N° du lot	Désignation du lot	Opérateur économique retenu suite à la commission d'appel d'offres	Enveloppe prévisionnelle unitaire en TTC	Montant minimum TTC	Montant maximum TTC
1	Véhicules de commandement (2 à 3)	SAGEA	53 300.00.€	48 859.99 €	73 289.99 €
2	Véhicules de liaison break tout chemin (1 à 2)	SAGEA	34 500.00 €	34 950.00 €	67 160.47 €
3	Véhicule d'intervention polyvalent léger 4 x 4	ITURRI	240 000.00 €	288 661.00 €	288 661.00 €
4	Véhicule de transport de personnel type Minibus	SAGEA	42 000.00 €	41 515.00 €	41 515.00 €
TOTAL				413 985.99 €	470 626.46 €



**SDIS**  
**32**

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



## DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

séance du 3 avril 2024



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi 3 avril 2024



**SDIS  
32**

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**Mercredi 03 avril 2024 à 14h30**

### **SOMMAIRE**

Approbation du PV de la séance précédente du conseil d'administration du 05 février 2024.

**Présentation des actes conclus dans le cadre des délégations accordées au président depuis le dernier conseil d'administration (délibération D-SDIS32-23-020 du 15 mai 2023)**

## **RAPPORTS**

### **MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS**

Groupement des infrastructures, équipements et matériels

#### **Réforme de matériels**

R-SDIS32-24-012

### **FORMATION-SPORT**

Groupement des effectifs, emplois et compétences

#### **Modification de l'organigramme**

R-SDIS32-24-013

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES**

Groupement des affaires administratives et financières – service Finances

#### **Modification des Prestations à caractère payant (PCP) – Exercice 2024**

R-SDIS32-24-014

#### **Location de locaux au profit du groupement territorial Nord - Autorisation de signature de la convention d'occupation précaire**

R-SDIS32-24-015

#### **Réhabilitation PRSS - Autorisation demande de subvention à la Région au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics**

R-SDIS32-24-016

#### **AP/CP Actualisation n° 2**

R-SDIS32-24-017

#### **Décision modificative n° 1**

R-SDIS32-24-018

## **COMMUNICATIONS**

#### **Communication n° 1 – Point sur le logiciel temps de travail**

Groupement des effectifs, emplois et compétences

#### **Communication n° 2 – Point sur le diagnostic des pylônes et des frais actualisés**

Groupement des systèmes d'information et de communication

#### **Communication n° 3 – Plan de sobriété du SDIS 32**

Groupement des affaires administratives et financières

## **QUESTIONS DIVERSES**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**3 avril 2024**

**DELIBERATION  
D-SDIS32-24-012**

**RÉFORME DE MATÉRIELS**

**RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION**

Annexe : Tableau récapitulatif des matériels à réformer

Certains matériels propriétés du SDIS témoignent d'un très mauvais état général et ne sauraient être réparés compte tenu du coût prohibitif d'une remise en état.

Selon la procédure classique en la matière, il vous est proposé de vous prononcer sur leur mise à la réforme.

Selon l'état des matériels mis à la réforme, les options ci-dessous sont appliquées :

- mise en vente,
- destruction,
- et éventuellement attribution à titre gratuit à des associations caritatives.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir prendre connaissance des équipements considérés, listés en annexe du présent rapport.

---

Mercredi trois avril deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

**Étaient présent.es et avaient voix délibérative :**

**Monsieur Bernard GENDRE**, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,  
**Madame Lydie TOISON**, conseillère départementale, 1<sup>ère</sup> vice-présidente,  
**Monsieur Didier DUPRONT**, maire de Gondrin, 2<sup>ème</sup> vice-président,  
**Madame Hélène ROZIS LE BRETON**, conseillère départementale, 3<sup>ème</sup> vice-présidente,  
**Monsieur Philippe BRET**, conseiller départemental,  
**Monsieur Gérard CASTET**, conseiller départemental,  
**Madame Charline DUMONT**, conseillère départementale,  
**Madame Patricia ESPERON**, conseillère départementale,  
**Monsieur Jean-Pierre SALERS**, conseiller départemental,  
**Monsieur Arnaud WADEL**, maire de Lartigue, membre suppléant,  
**Monsieur René CASTETS**, maire délégué de Canet – commune de Riscle,  
**Monsieur Dominique GONELLA**, maire de Marsolan, membre suppléant,  
**Monsieur Maurice BOISON**, président de la CC Ténarèze.

**Étaient excusé.es :**

**Madame Françoise CASALÉ**, conseillère départementale,  
**Monsieur Francis LARROQUE**, conseiller départemental,  
**Madame Céline SALLES**, conseillère départementale,  
**Madame Isabelle TINTANÉ**, conseillère départementale,

**Madame Chantal SARNIGUET**, conseillère départementale, membre suppléant,  
**Monsieur Francis IDRAC**, maire de L'Isle-Jourdain,  
**Monsieur Benoît DESENLIS**, maire de Roquebrune,  
**Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI**, maire de Fleurance,  
**Monsieur François RIVIÈRE**, président de la CC Val de Gers,  
**Monsieur Mathieu MOURA**, CC Astarac Arros en Gascogne, membre suppléant,  
**Monsieur Patrick FANTON**, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne,  
**Monsieur Roger BREIL**, CC Val de Gers, membre suppléant.

Nombre de votants :	13
Voix « pour » :	13
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**SUR** la proposition de Monsieur le directeur départemental ;

**VU** l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 26 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la proposition de réforme des matériels telle que présentée dans les tableaux en annexe.**

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS du Gers,

  
**Bernard GENDRE**

Délibération transmise et reçue en préfecture le 16/04/2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 16/04/2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

Annexe au rapport n° R-SDIS32-24-012 au CASDIS du 03 avril 2024

**LISTE DES MATERIELS PROPOSES A LA REFORME**

<b>PETIT MATÉRIEL</b>										
Article budgétaire	N° inventaire	Quantité	Désignation du bien			Date d'acquisition	Kilométrage	Montant d'achat	Observations	VNC
			Type	Marque	Immatriculation					
<b>21848</b>										
21848	MANS1307		ENSEMBLE BUREAU SECRETARIAT			1999		1 104,91 €	REFORME	239,43 €
21848	MANS1373		ENSEMBLE BUREAU			2000		495,93 €	REFORME	127,47 €
21848	MANS1388		TABLES DE REUNION			2000		1 329,18 €	REFORME	316,97 €
21848	MANS139001		SIEGE			2000		145,86 €	REFORME	53,13 €
21848	MANS139002		ARMOIRE HAUTE METAL PORTES PLIANTES			2000		218,79 €	REFORME	57,62 €
21848	MANS139003		SIEGE COQUE			2000		273,49 €	REFORME	66,50 €
<b>TOTAL 21848</b>								<b>3 568,16 €</b>		
21578	MANS1519		TRONCONNEUSES HUSQVARNA			2003		2 420,25 €	REFORME	0
<b>TOTAL 21578</b>								<b>2 420,25 €</b>		
2188	MANS1463		EXPLOSIMETRES DE POCHE			2002		689,20 €	REFORME	0
2188	MANS1464		DEFIBRILLATEURS			2002		2 724,54 €	REFORME	0
2188	MANS1526		DEFIBRILLATEURS			2003		59 833,49 €	REFORME	0
2188	MANS138401		DEBIMETRE DOSIMETRE GAMMAX			2001		3 241,81 €	REFORME	0
2188	MANS138402		BALISE RECHERCHE SOURCES GAMMA			2001		4 376,01 €	REFORME	0
<b>TOTAL 2188</b>								<b>70 865,05 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL PETIT MATERIEL</b>								<b>76 853,46 €</b>		

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 032-283200012-20240403-D\_SDIS32\_24\_012-DE

Annexe au rapport n° R-SDIS32-24-012 au CASDIS du 3 avril 2024

LISTE DES MATERIELS PROPOSES A LA VENTE

MATÉRIEL ROULANT									
Article budgétaire	N° inventaire	Quantité	Désignation du bien			Date d'acquisition	Kilométrage	Montant d'achat	Observations
			Type	Marque	Immatriculation				
<b>21561</b>									
21561	MANS1510	1	FPT	RENAULT	8650 MD 32	2002	33 738	58 484,40 €	VENTE
	MANS149401	1						72 238,40 €	VENTE
<b>TOTAL 21561</b>								<b>130 722,80 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL MATERIEL ROULANT</b>								<b>130 722,80 €</b>	

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**3 avril 2024**

**DELIBERATION  
D-SDIS32-24-013**

**MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME**

**RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION**

Annexe : organigramme du Groupement des effectifs, des emplois et compétences.

La proposition de modification de l'organigramme, adopté en 2021, fait suite à la mutation en interne de deux chefs de bureau du service formation-sport.

Le chef de service propose donc le changement d'appellation des bureaux suivants :

- Le bureau des avancements et des spécialités en bureau de la planification et de la mise en œuvre des formations ;
- Le bureau des formations initiales, du secourisme et du sport en bureau de l'ingénierie pédagogique et de la conception des parcours de formation ;
- Le bureau des formations SPP-PATS en bureau du suivi administratif et financier des formations.

Ces propositions correspondent à la réorganisation territoriale qui implique que la conception des formations soit réalisée au sein du service formation-sport en lien avec les services opérationnels, la sous-direction santé et le groupement des infrastructures, des équipements et des matériels.

Mercredi trois avril deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

**Étaient présent.es et avaient voix délibérative :**

**Monsieur Bernard GENDRE**, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,

**Madame Lydie TOISON**, conseillère départementale, 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

**Monsieur Didier DUPRONT**, maire de Gondrin, 2<sup>ème</sup> vice-président,

**Madame Hélène ROZIS LE BRETON**, conseillère départementale, 3<sup>ème</sup> vice-présidente,

**Monsieur Philippe BRET**, conseiller départemental,

**Monsieur Gérard CASTET**, conseiller départemental,

**Madame Charline DUMONT**, conseillère départementale,

**Madame Patricia ESPERON**, conseillère départementale,

**Monsieur Jean-Pierre SALERS**, conseiller départemental,

**Monsieur Arnaud WADEL**, maire de Lartigue, membre suppléant,

**Monsieur René CASTETS**, maire délégué de Canet – commune de Riscle,

**Monsieur Dominique GONELLA**, maire de Marsolan, membre suppléant,

**Monsieur Maurice BOISON**, président de la CC Ténarèze.

**Étaient excusé.es :**

**Madame Françoise CASALÉ**, conseillère départementale,

**Monsieur Francis LARROQUE**, conseiller départemental.

**Madame Céline SALLES**, conseillère départementale,  
**Madame Isabelle TINTANÉ**, conseillère départementale,  
**Madame Chantal SARNIGUET**, conseillère départementale, membre suppléant,  
**Monsieur Francis IDRAC**, maire de L'Isle-Jourdain,  
**Monsieur Benoît DESENLIS**, maire de Roquebrune,  
**Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI**, maire de Fleurance,  
**Monsieur François RIVIÈRE**, président de la CC Val de Gers,  
**Monsieur Mathieu MOURA**, CC Astarac Arros en Gascogne, membre suppléant,  
**Monsieur Patrick FANTON**, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne,  
**Monsieur Roger BREIL**, CC Val de Gers, membre suppléant.

Nombre de votants :	13
Voix « pour » :	13
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,**

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- SUR** la proposition de Monsieur le directeur départemental ;
- VU** l'avis favorable du comité social territorial du SDIS du 25 mars 2024 ;
- VU** l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 26 mars 2024 ;
- CONSIDÉRANT** le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la proposition de modification de l'organigramme telle que présentée dans le rapport et dans le document annexé.**

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS du Gers,

  
**Bernard GENDRE**

Délibération transmise et reçue en préfecture le 16/04/2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le  
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

GROUPEMENT DES EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPÉTENCES  
 G E E C

Chef du Groupement des Effectifs Emplois et des Compétences	Grade maxi		Grade moyen		Grade moyen		Grade mini		Grade mini	
	Lieutenant-colonel	Commandant	Commandant	Commandant	Capitaine	Capitaine	Capitaine	Capitaine	Capitaine	Capitaine
	IR 33	IR 35	IR 30	IR 33	IR 23					
	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8
	VL Oui	VL Oui	VL Oui	VL Oui	VL Non					
	Chef de groupement	Chef de groupement	Chef de service	Chef de groupement	Chef de service					

Chef du service formation-sport	Grade maxi (adj)		Grade maxi		Grade moyen		Grade mini		Grade temporaire	
	Commandant	Capitaine	Lieutenant hors classe	Lieutenant 1 cl	Lieutenant 2cl	Lieutenant 2cl				
	IR 33	IR 23	IR 22	IR 22	IR 20	IR 20				
	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8
	VL Oui	VL Oui	VL Non	VL Non	VL Non	VL Non	VL Non	VL Non	VL Non	VL Non
	Adj chef de gpt	Chef de service	Chef de service	Chef de service	Officier expert	Officier expert				

Chef du bureau Planification et mise en œuvre des formations	Grade maxi (adj)		Grade mini		Grade temporaire	
	Lieutenant HC	Lieutenant 1 cl	Lieutenant 1 cl	Lieutenant 2cl	Lieutenant 2cl	Lieutenant 2cl
	IR 20	IR 20	IR 20	IR 20	IR 20	IR 20
	IFTS 8	IFTS 8	IFTS 8	IFTS 8	IFTS 8	IFTS 8
	Adj chef de service	Adj chef de service	Officier Expert	Officier Expert	Officier Expert	Officier Expert

Assistant administratif	RI	Grade maxi		Grade moyen		Grade mini	
	C2	Adjoint adm ppal 1 cl	Adjoint adm ppal 2 cl	Adjoint adm	Adjoint adm	Adjoint adm	Adjoint adm
F	f	1	1	f	1	f	1
S	S	0,5	0,5	S	0,5	S	0,5
E	PP	1 à 3	1 à 3	PP	1 à 3	PP	1 à 3
	Exp	0 à 2	0 à 2	Exp	0 à 2	Exp	0 à 2

Gestionnaire "formation"	Grade maxi		Grade moyen 2		Grade moyen 1		Grade mini	
	Adjutant	Sergent	Caporal-chef	Caporal	Caporal	Caporal	Caporal	Caporal
	IR 13	IR 13	IR 8,5	IR 8,5	IR 8,5	IR 8,5	IR 8,5	IR 8,5
	IAT 2 à 8	IAT 2 à 8	IAT 2 à 8	IAT 2 à 8	IAT 2 à 8	IAT 2 à 8	IAT 2 à 8	IAT 2 à 8
	CA tt engin	CA 1 équipe	CA 1 équipe	CA 1 équipe	CA 1 équipe	CA 1 équipe	CA 1 équipe	CA 1 équipe

Gestionnaire-logisticien	RI	Grade maxi		Grade moyen 3		Grade moyen 2		Grade moyen 1		Grade mini	
	C1	Agent de maîtrise ppal	Agent de maîtrise	Adjoint tech ppal 1 cl	Adjoint tech ppal 2 cl	Adjoint tech ppal 2 cl	Adjoint tech ppal 2 cl	Adjoint tech	Adjoint tech	Adjoint tech	Adjoint tech
F	f	1,5	1,5	f	1,5	f	1,5	f	1,5	f	1,5
S	S	0,5	0,5	S	0,5	S	0,5	S	0,5	S	0,5
E	PP	1 à 3	1 à 3	PP	1 à 3	PP	1 à 3	PP	1 à 3	PP	1 à 3
	Exp	0 à 2	0 à 2	Exp	0 à 2	Exp	0 à 2	Exp	0 à 2	Exp	0 à 2

Chef du bureau Ingénierie pédagogique et conception des parcours de formation	Grade maxi (adj)		Grade maxi		Grade mini		Grade temporaire	
	Lieutenant HC	Lieutenant 1 cl	Lieutenant 2cl	Adjutant	Lieutenant 2cl	Adjutant	Lieutenant 2cl	Adjutant
	IR 20	IR 20	IR 20	IR 16	IR 20	IR 16	IR 16	IR 16
	IFTS 8	IFTS 8	IFTS 8	IAT 5,25 à 8	IFTS 8	IAT 5,25 à 8	IFTS 8	IAT 5,25 à 8
	Adj chef de service	Adj chef de service	Officier Expert	S/off de garde	Officier Expert	S/off de garde	Officier Expert	S/off de garde

Gestionnaire "formation"	Grade maxi		Grade moyen 2		Grade moyen 1		Grade mini	
	Adjutant	Sergent	Caporal-chef	Caporal	Caporal	Caporal	Caporal	Caporal
	IR 13	IR 13	IR 8,5	IR 8,5	IR 8,5	IR 8,5	IR 8,5	IR 8,5
	IAT 2 à 8	IAT 2 à 8	IAT 2 à 8	IAT 2 à 8	IAT 2 à 8	IAT 2 à 8	IAT 2 à 8	IAT 2 à 8
	CA tt engin	CA 1 équipe	CA 1 équipe	CA 1 équipe	CA 1 équipe	CA 1 équipe	CA 1 équipe	CA 1 équipe

Chef du bureau Suivi administratif et financier des formations	RI	Grade maxi		Grade mini		Grade temporaire	
	B3	Rédacteur ppal 2cl	Rédacteur	Adjoint adm ppal 1 cl	Rédacteur	Adjoint adm ppal 1 cl	Rédacteur
F	f	2	2	f	2	f	1,5
S	S	0,5	0,5	S	0,5	S	0,5
E	PP	1 à 3	1 à 3	PP	1 à 3	PP	1 à 3
	Exp	0 à 2	0 à 2	Exp	0 à 2	Exp	0 à 2

Chef du service des ressources humaines	RI	Grade maxi (adj)		Grade maxi		Grade moyen 2		Grade moyen 1		Grade mini	
	B1 à A3	Attaché principal	Attaché	Rédacteur ppal 1cl	Rédacteur ppal 2cl	Rédacteur ppal 2cl	Rédacteur	Rédacteur ppal 2cl	Rédacteur	Rédacteur	Rédacteur
F	f	5	4,5 à 5 <sup>(*)</sup>	f	3 à 3,5 <sup>(*)</sup>	f	3 à 3,5 <sup>(*)</sup>	f	3 à 3,5 <sup>(*)</sup>	f	3 à 3,5 <sup>(*)</sup>
S	S	3,5	3 à 3,5 <sup>(*)</sup>	S	1	S	1	S	1	S	1
E	PP	1 à 3	1 à 3	PP	1 à 3	PP	1 à 3	PP	1 à 3	PP	1 à 3
	Exp	0 à 2	0 à 2	Exp	0 à 2	Exp	0 à 2	Exp	0 à 2	Exp	0 à 2

Assistant administratif	RI	Grade maxi		Grade moyen		Grade mini	
	C2	Adjoint adm ppal 1 cl	Adjoint adm ppal 2 cl	Adjoint adm	Adjoint adm	Adjoint adm	Adjoint adm
F	f	1	1	f	1	f	1
S	S	0,5	0,5	S	0,5	S	0,5
E	PP	1 à 3	1 à 3	PP	1 à 3	PP	1 à 3
	Exp	0 à 2	0 à 2	Exp	0 à 2	Exp	0 à 2

Adjoint au chef de service	RI	Grade maxi		Grade mini		Grade temporaire	
	B2	Rédacteur ppal 1cl	Rédacteur ppal 2cl	Rédacteur	Adjoint adm ppal 1 cl	Rédacteur	Adjoint adm ppal 1 cl
F	f	2,5	2,5	f	2,5	f	1,5
S	S	1	1	S	1	S	0,5
E	PP	1 à 3	1 à 3	PP	1 à 3	PP	1 à 3
	Exp	0 à 2	0 à 2	Exp	0 à 2	Exp	0 à 2

Chef du Bureau des SPV	RI	Grade maxi		Grade mini		Grade temporaire	
	B3	Rédacteur ppal 2cl	Rédacteur	Adjoint adm ppal 1 cl	Rédacteur	Adjoint adm ppal 1 cl	Rédacteur
F	f	2	2	f	2	f	1,5
S	S	1	1	S	1	S	0,5
E	PP	1 à 3	1 à 3	PP	1 à 3	PP	1 à 3
	Exp	0 à 2	0 à 2	Exp	0 à 2	Exp	0 à 2

Adjoint chef du Bureau des S.P.V.	RI	Grade maxi		Grade moyen		Grade mini	
	C1 à B3	Rédacteur	Adjoint adm ppal 1 cl	Adjoint adm ppal 2 cl	Rédacteur	Adjoint adm ppal 2 cl	Rédacteur
F	f	2	1,5	f	1,5	f	1,5
S	S	1	0,5	S	0,5	S	0,5
E	PP	1 à 3	1 à 3	PP	1 à 3	PP	1 à 3
	Exp	0 à 2	0 à 2	Exp	0 à 2	Exp	0 à 2

Chef du service Formation et Information des Populations - Partenariats Extérieurs (PIPPE)	Grade maxi (adj)		Grade maxi		Grade moyen 2		Grade moyen 1		Grade mini	
	Commandant	Capitaine	Lieutenant hors classe	Lieutenant 1 cl	Lieutenant 2cl					
	IR 33	IR 23	IR 22	IR 22	IR 20					
	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8	Logt/IFTS 8
	VL Oui	VL Oui	VL Non	VL Non	VL Non	VL Non	VL Non	VL Non	VL Non	VL Non
	Adj chef de gpt	Chef de service	Chef de service	Chef de service	Officier expert					

Assistant administratif	RI	Grade maxi		Grade moyen		Grade mini	
	C2	Adjoint adm ppal 1 cl	Adjoint adm ppal 2 cl	Adjoint adm	Adjoint adm	Adjoint adm	Adjoint adm
F	f	1	1	f	1	f	1
S	S	0,5	0,5	S	0,5	S	0,5
E	PP	1 à 3	1 à 3	PP	1 à 3	PP	1 à 3
	Exp	0 à 2	0 à 2	Exp	0 à 2	Exp	0 à 2

(\*) poste occupé par un agent détenant un grade autre que ceux définis sur l'organigramme - A titre transitoire, les postes peuvent être tenus par des agents détenant un grade inférieur ou supérieur au grade mini défini sur l'organigramme  
 (\*\*) Si adjoint au chef de groupement

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**3 avril 2024**

**DELIBERATION  
D-SDIS32-24-014**

**PRESTATIONS À CARACTÈRE PAYANT**

**EXERCICE 2024**

**(Annule et remplace le rapport n°R-SDIS32-24-002)**

**RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION**

Références :

- Code général des collectivités territoriales – Art L.1424-42
- Délibération du CASDIS n°D-SDIS32-16-046 du 12 décembre 2016 fixant les modalités de calcul et d'évolution de la tarification
- Délibération du CASDIS n°D-SDIS32-17-005 du 30 janvier 2017 fixant le retrait partiel de la délibération du CASDIS n°D-SDIS32-16-046 du 12 décembre 2016
- Délibération du CASDIS n°D-SDIS32-19-022 du 17 juin 2019 fixant les conditions de la participation aux frais des bénéficiaires d'interventions distinctes de l'urgence et de la nécessité publique et la revalorisation de leurs montants

Annexes :

- Tableau des POJ
- Tarification 2024 (2 pages)

Par délibérations ci-dessus référencées, l'assemblée a acté les redevances relatives aux prestations à caractère payant ainsi que leur mode de calcul.

Les tarifications 2024 des prestations programmables, non programmables (levée de doute) et celles non programmables et hors convention de transport sont réévaluées en fonction des potentiels opérationnels journaliers qui représentent un volume annuel de 224.982 heures de garde et d'astreinte et du budget primitif de fonctionnement N-1 hors reports, comprenant l'amortissement.

Pour l'exercice 2023 ce montant s'élevait à 19.919.814,01 €, ce qui représente un coût de 89,00 € par heure de mobilisation des personnels et des matériels.

Les tarifs applicables pour les formations de premiers secours et les locations de salle sont réévalués en fonction de l'indice INSEE le plus élevé de l'année écoulée (Délibération du CASDIS n°D-SDIS32-16-046), soit 6,2 % pour l'année 2024.

Le détail de ces montants est présenté dans en annexes.

---

Mercredi trois avril deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

**Monsieur Bernard GENDRE**, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,

**Madame Lydie TOISON**, conseillère départementale, 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

**Monsieur Didier DUPRONT**, maire de Gondrin, 2<sup>ème</sup> vice-président,

**Madame Hélène ROZIS LE BRETON**, conseillère départementale, 3<sup>ème</sup> vice-présidente,

**Monsieur Philippe BRET**, conseiller départemental,  
**Monsieur Gérard CASTET**, conseiller départemental,  
**Madame Charline DUMONT**, conseillère départementale,  
**Madame Patricia ESPERON**, conseillère départementale,  
**Monsieur Jean-Pierre SALERS**, conseiller départemental,  
**Monsieur Arnaud WADEL**, maire de Lartigue, membre suppléant,  
**Monsieur René CASTETS**, maire délégué de Canet – commune de Riscle,  
**Monsieur Dominique GONELLA**, maire de Marsolan, membre suppléant,  
**Monsieur Maurice BOISON**, président de la CC Ténarèze.

**Étaient excusés :**

**Madame Françoise CASALÉ**, conseillère départementale,  
**Monsieur Francis LARROQUE**, conseiller départemental,  
**Madame Céline SALLES**, conseillère départementale,  
**Madame Isabelle TINTANÉ**, conseillère départementale,  
**Madame Chantal SARNIGUET**, conseillère départementale, membre suppléant,  
**Monsieur Francis IDRAC**, maire de L'Isle-Jourdain,  
**Monsieur Benoît DESENLIS**, maire de Roquebrune,  
**Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI**, maire de Fleurance,  
**Monsieur François RIVIÈRE**, président de la CC Val de Gers,  
**Monsieur Mathieu MOURA**, CC Astarac Arros en Gascogne, membre suppléant,  
**Monsieur Patrick FANTON**, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne,  
**Monsieur Roger BREIL**, CC Val de Gers, membre suppléant.

Nombre de votants :	13
Voix « pour » :	13
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**SUR** la proposition de Monsieur le directeur départemental ;  
**VU** l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 26 mars 2024 ;  
**CONSIDÉRANT** le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACTE les tarifications 2024 concernant :**

- **Les prestations programmables, les prestations non programmables et celles non programmables et hors convention de transport ;**
  - **Les frais d'immobilisation ou prêt de matériel, les formations de premiers secours ;**
  - **Les repas – hébergement ;**
  - **Les locations de salle ;**
  - **La tarification liée aux attestations d'intervention ;**
- telles que décrites en annexes.**

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS du Gers,

**Bernard GENDRE**

Délibération transmise et reçue en préfecture le 16/04/2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 16/04/2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

Annexe 2 - page 1 au rapport n° R-SDIS32-24-014 au CASDIS du 3 avril 2024

<b>I - LES PCP PROGRAMMABLES</b>		
<b>FRAIS DE MOBILISATION ET UTILISATION DES MOYENS EN PERSONNELS ET MATERIELS</b>		
<b>Mobilisation et utilisation des Personnels matériels</b>	<b>89,00 €</b>	La durée totale est celle réellement passée sur site.  Toute heure commencée est due.  La première heure est indivisible, les créneaux suivants sont gérés à la 1/2 heure.
	par heure et par agent	
<b>Garde postée</b>	1 vacation de sous-officier à 120% couvrant la garde postée	
	et les frais annexes	
<b>Astreinte</b>	10%	
	de la vacation de sous-officier	
<b>II - LES PCP NON PROGRAMMABLES (LEVÉE DE DOUTE)</b>		
<b>356,00 €</b>		
<b>III - LES PCP NON PROGRAMMABLES ET HORS CONVENTION DE TRANSPORT</b>		
<b>556,00 €</b>		

Annexe 2 - page 2 au rapport n° R-SDIS32-24-014 au CASDIS du 3 avril 2024

TARIFS 2024		
IMMOBILISATION OU PRÊT DE MATERIEL		
Prêt de matériel de secourisme	par jour	100,0 € pour un lot complet (mannequin adulte/enfant/nourrisson - DSA )
Prêt de matériel de formation	sur devis	Avec un minimum de 100,0 €
FORMATIONS DE PREMIERS SECOURS		
PSC 1	par stagiaire	74,1 €
SST		234,9 €
Recyclage SST		88,1 €
Passerelle		117,3 €
Utilisation DAE		20,4 €
GQS	pour 2 à 15 stagiaires	250,0 €
Jury SSIAP 1		270,6 €
REPAS - HÉBERGEMENT		
NOTA : tarification identique aux SDIS de Midi-Pyrénées	1/2 pension	pension complète
Autre formation au bénéfice de SP extérieurs à la région MP par jour et par stagiaire	175,4 €	231,7 €
Formation au bénéfice de SP de la région Midi-Pyrénées par jour et par stagiaire	112,6 €	174,4 €
LOCATIONS DE SALLES		
	Demi-journée	Journée
Salle des Assemblées + salle contigüe (salle Astarac)	206,8 €	256,8 €
Salle des Assemblées	144,1 €	194,2 €
Salle André Balech (moins de 30 personnes)	94,0 €	144,1 €
Salle André Balech (30 à 70 personnes)	144,1 €	194,2 €
Salle André Balech (plus de 70 personnes)	206,8 €	256,8 €
Salle Astarac et autres salles	93,8 €	144,1 €
Bureaux	50,1 €	75,1 €
Salle de réunion des CIS	94,0 €	144,1 €
ATTESTATIONS D'INTERVENTION		
Attestation *	l'unité	10,4 €

\* Le montant indiqué est une estimation du coût de la fourniture du document ; il n'est pas appliqué à l'utilisateur.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**3 avril 2024**

**DELIBERATION  
D-SDIS32-24-015**

**LOCATION DE LOCAUX AU PROFIT DU GROUPEMENT TERRITORIAL NORD  
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE**

**RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION**

Références :

- Article L 215-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Actuellement, les neuf membres du Groupement territorial nord sont dispersés sur quatre sites différents : Eauze, Gondrin, Condom et Valence sur Baise, ce qui présente des difficultés de coordination. La consolidation de ces équipes sur une seule plateforme administrative, en l'occurrence à la Maison d'État de Condom favorisera une communication fluide, augmentera la cohésion du groupe et améliorera davantage notre réactivité.

Conformément à l'avis du service d'expertise, l'occupation de la Maison d'État de Condom est sujette à une redevance. La Direction Départementale des Finances Publiques, a autorisé une occupation du SDIS 32 moyennant le versement d'un loyer mensuel de 200 €. Les charges à prévoir ont été calculées au prorata des surfaces privatives occupées qui représentent 250 m<sup>2</sup>. Ces charges sont estimées à 4 037.03 € par an pour le SDIS 32.

Mercredi trois avril deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

**Monsieur Bernard GENDRE**, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,

**Madame Lydie TOISON**, conseillère départementale, 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

**Monsieur Didier DUPRONT**, maire de Gondrin, 2<sup>ème</sup> vice-président,

**Madame Hélène ROZIS LE BRETON**, conseillère départementale, 3<sup>ème</sup> vice-présidente,

**Monsieur Philippe BRET**, conseiller départemental,

**Monsieur Gérard CASTET**, conseiller départemental,

**Madame Charline DUMONT**, conseillère départementale,

**Madame Patricia ESPERON**, conseillère départementale,

**Monsieur Jean-Pierre SALERS**, conseiller départemental,

**Monsieur Arnaud WADEL**, maire de Lartigue, membre suppléant,

**Monsieur René CASTETS**, maire délégué de Canet – commune de Riscle,

**Monsieur Dominique GONELLA**, maire de Marsolan, membre suppléant,

**Monsieur Maurice BOISON**, président de la CC Ténarèze.

Étaient excusé.es :

**Madame Françoise CASALÉ**, conseillère départementale,

**Monsieur Francis LARROQUE**, conseiller départemental,

**Madame Céline SALLES**, conseillère départementale,

**Madame Isabelle TINTANÉ**, conseillère départementale,  
**Madame Chantal SARNIGUET**, conseillère départementale, membre suppléant,  
**Monsieur Francis IDRAC**, maire de L'Isle-Jourdain,  
**Monsieur Benoît DESENLIS**, maire de Roquebrune,  
**Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI**, maire de Fleurance,  
**Monsieur François RIVIÈRE**, président de la CC Val de Gers,  
**Monsieur Mathieu MOURA**, CC Astarac Arros en Gascogne, membre suppléant,  
**Monsieur Patrick FANTON**, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne,  
**Monsieur Roger BREIL**, CC Val de Gers, membre suppléant.

Nombre de votants :	13
Voix « pour » :	13
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**SUR** la proposition de Monsieur le directeur départemental ;

**VU** l'avis favorable du comité social territorial du SDIS du 25 mars 2024 ;

**VU** l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 26 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** l'engagement financier nécessaire à l'occupation par le Groupement territorial nord d'une partie des locaux de la maison de l'Etat à Condom ;
- **AUTORISE** son président à signer la convention d'occupation précaire avec l'Etat.

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS du Gers,

  
**Bernard GENDRE**

Délibération transmise et reçue en préfecture le 16/04/2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 16/04/2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**3 avril 2024**

**DELIBERATION  
D-SDIS32-24-016**

**REHABILITATION DE LA PLATEFORME DE REGULATION DES SECOURS ET DES SOINS  
AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DE LA  
RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS**

**RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION**

Références :

- Délibération du CASDIS n° D-SDIS32-22-021 du 20 juin 2022 relative au financement spécifique des projets de constructions et de réhabilitations dans le cadre de l'obtention d'une subvention d'Etat
- Délibération du CASDIS n°D-SDIS32-24-003 du 5 février 2024 relative au financement de la PRSS

Le centre hospitalier d'Auch et le SDIS 32 ont créé, par convention en date du 21 décembre 2007, une plateforme commune pour la réception et le traitement des numéros d'urgences 15,18,112 et par la suite le 3966 pour la permanence des soins ambulatoires (DPSA).

Ces numéros sont réceptionnés au SDIS 32 à Auch au sein d'une plateforme de régulation des secours et des soins (PRSS). Cette plateforme qui enregistre une croissance annuelle continue de son activité, est aujourd'hui sous dimensionnée et obsolète en terme d'ergonomie de travail.

La mise en œuvre récente d'une régulation ambulancière sur la plateforme actuelle et l'arrivée d'un nouveau système de gestion des alertes, de gestion des opérations et de gestion des échanges dénommés NexSIS, ainsi que le déploiement du réseau radio du futur (RRF) au second semestre 2025 nécessitent la conception d'un nouvel outil opérationnel en remplacement de l'ancien mis en place depuis bientôt 20 ans.

Aussi convient-il, au titre du plan pluriannuel d'investissement, de prévoir la réhabilitation et le déplacement, vers les locaux précédemment occupés par la DDTES-PP, de la nouvelle plateforme destinée à assurer une meilleure réponse aux demandes de secours toujours en partenariat avec le centre hospitalier d'Auch.

Le coût global de l'opération est évalué à 1.707.320,00 € TTC soit 1.427.600,00 € HT au titre des travaux d'infrastructures dont 431.600,00 € spécifiquement fléchés sur la rénovation énergétique. En vertu des délibérations citées en référence, le ou les partenaires du projet seront sollicités au titre d'une subvention d'investissement dont la répartition reste à définir.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de solliciter une subvention auprès de la Région au titre de la rénovation des bâtiments publics, en plus de la sollicitation déjà effectuée dans le cadre de la DSIL.

Mercredi trois avril deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présent.es et avaient voix délibérative :

**Monsieur Bernard GENDRE**, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,  
**Madame Lydie TOISON**, conseillère départementale, 1<sup>ère</sup> vice-présidente,  
**Monsieur Didier DUPRONT**, maire de Gondrin, 2<sup>ème</sup> vice-président,

**Monsieur Philippe BRET**, conseiller départemental,  
**Monsieur Gérard CASTET**, conseiller départemental,  
**Madame Charline DUMONT**, conseillère départementale,  
**Madame Patricia ESPERON**, conseillère départementale,  
**Monsieur Jean-Pierre SALERS**, conseiller départemental,  
**Monsieur Arnaud WADEL**, maire de Lartigue, membre suppléant,  
**Monsieur René CASTETS**, maire délégué de Canet – commune de Riscle,  
**Monsieur Dominique GONELLA**, maire de Marsolan, membre suppléant,  
**Monsieur Maurice BOISON**, président de la CC Ténarèze.

**Étaient excusé.es :**

**Madame Françoise CASALÉ**, conseillère départementale,  
**Monsieur Francis LARROQUE**, conseiller départemental,  
**Madame Céline SALLES**, conseillère départementale,  
**Madame Isabelle TINTANÉ**, conseillère départementale,  
**Madame Chantal SARNIGUET**, conseillère départementale, membre suppléant,  
**Monsieur Francis IDRAC**, maire de L'Isle-Jourdain,  
**Monsieur Benoît DESENLIS**, maire de Roquebrune,  
**Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI**, maire de Fleurance,  
**Monsieur François RIVIÈRE**, président de la CC Val de Gers,  
**Monsieur Mathieu MOURA**, CC Astarac Arros en Gascogne, membre suppléant,  
**Monsieur Patrick FANTON**, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne,  
**Monsieur Roger BREIL**, CC Val de Gers, membre suppléant.

Nombre de votants :	13
Voix « pour » :	13
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,**

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- SUR** la proposition de Monsieur le directeur départemental ;
- VU** l'avis favorable du comité social territorial du SDIS du 25 mars 2024 ;
- VU** l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 26 mars 2024 ;
- CONSIDÉRANT** le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE son président à solliciter une subvention auprès de la Région au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.**

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS du Gers,

  
**Bernard GENDRE**

Délibération transmise et reçue en préfecture le 16/04/2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 16/04/2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**3 avril 2024**

**DELIBERATION  
D-SDIS32-24-017**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)  
ACTUALISATION N°2**

**RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION**

Références – Délibérations :

- D-SDIS32-21-029 du 08 février 2021 relative à l'APCP de la construction du CIS de Montesquiou
- D-SDIS32-21-029 du 14 juin 2021 relative à l'APCP de la réhabilitation du CIS de Cazaubon
- D-SDIS32-21-030 du 14 juin 2021 relative à l'APCP de la construction du CIS de L'Isle Jourdain
- D-SDIS32-21-050 du 11 octobre 2021 relative à la gestion de la pluri annualité par le règlement financier des AP/CP
- D-SDIS32-22-013 du 07 février 2022 relative à l'APCP de la construction du CIS de Plaisance
- D-SDIS32-22-032 du 10 octobre 2022 relative à l'Actualisation de la construction du CIS de L'Isle Jourdain
- D-SDIS32-23-006 B du 13 février 2023 relative à l'APCP de la construction du CIS Mauvezin
- D-SDIS32-23-006 du 13 février 2023 relative à l'actualisation des APCP
- D-SDIS32-23-006 du 14 décembre 2023 relative à l'actualisation des APCP
- D-SDIS32-23-007 du 05 février 2024 relative à l'actualisation des APCP

Conformément au règlement financier des AP/CP, et dans le cadre du vote de la décision modificative N°1, il convient de statuer sur les diverses actualisations à apporter aux autorisations de programme et crédits de paiement en cours.

Rappelons que ce principe permet d'engager une opération dans sa globalité mais de n'inscrire au budget que les dépenses susceptibles d'être réellement effectuées dans l'année. C'est ainsi que les marchés et actes notariés peuvent être signés dans les limites financières de l'autorisation de programme sans mobiliser prématurément la totalité des crédits budgétaires.

Les dispositions comptables et budgétaires prévoient que les AP/CP puissent être révisées à chaque stade budgétaire.

Il convient d'ajuster les crédits de paiement des AP/CP des constructions des CIS de MONTESQUIOU, PLAISANCE et MAUVEZIN en fonction des avancées des chantiers et des paiements qui en découlent :

- **La réalisation de la future caserne de MONTESQUIOU** tient ses promesses et la fin des travaux est prévue mi 2024.  
La programmation budgétaire pluriannuelle prévoyait une répartition des crédits plus importante en 2025 qu'en 2024. Aussi il est judicieux de transférer 500 000 € de 2025 vers 2024.
- Le planning des travaux de la **caserne de PLAISANCE** est décalé dans le temps suite à des aléas techniques et administratifs. Il convient de modifier la répartition des crédits de paiement par un ajustement de 422 500 € de 2024 vers 2025.
- Même si le projet du **nouveau centre de secours de MAUVEZIN** sera totalement finalisé cette année, les travaux ne débuteront qu'en 2025. Aussi il est réaliste de réduire l'enveloppe à 30 000 € pour 2024.

Le tableau ci-dessous présente le volet dépenses des AP/CP modifiées.

Programmes			Montant Total	Répartition par Exercice		
				Réalisations Antérieures	2024	2025
<b>CIS MONTESQUIOU</b>						
DEPENSE BP 2024	2021	D	1 020 000,00	181 469,40	316 412,00	522 118,60
DM 1 ajustement					500 000,00	- 500 000,00
<b>DM 1 Crédits de paiement révisés</b>		<b>D</b>	<b>1 020 000,00</b>	<b>181 469,40</b>	<b>816 412,00</b>	<b>22 118,60</b>
<b>CIS PLAISANCE</b>						
DEPENSE BP 2024	2022	D	1 140 000,00	24 397,00	740 000,00	375 603,00
DM 1 ajustement					- 422 500,00	422 500,00
<b>DM 1 Crédits de paiement révisés</b>		<b>D</b>	<b>1 140 000,00</b>	<b>24 397,00</b>	<b>317 500,00</b>	<b>798 103,00</b>
<b>CIS MAUVEZIN</b>						
DEPENSE BP 2024	2023	D	1 680 000,00	-	300 000,00	1 380 000,00
DM 1 ajustement					- 270 000,00	270 000,00
<b>DM 1 Crédits de paiement révisés</b>		<b>D</b>	<b>1 680 000,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>1 650 000,00</b>

Mercredi trois avril deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

**Étaient présent.es et avaient voix délibérative :**

**Monsieur Bernard GENDRE**, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,  
**Madame Lydie TOISON**, conseillère départementale, 1<sup>ère</sup> vice-présidente,  
**Monsieur Didier DUPRONT**, maire de Gondrin, 2<sup>ème</sup> vice-président,  
**Madame Hélène ROZIS LE BRETON**, conseillère départementale, 3<sup>ème</sup> vice-présidente,  
**Monsieur Philippe BRET**, conseiller départemental,  
**Monsieur Gérard CASTET**, conseiller départemental,  
**Madame Charline DUMONT**, conseillère départementale,  
**Madame Patricia ESPERON**, conseillère départementale,  
**Monsieur Jean-Pierre SALERS**, conseiller départemental,  
**Monsieur Arnaud WADEL**, maire de Lartigue, membre suppléant,  
**Monsieur René CASTETS**, maire délégué de Canet – commune de Riscle,  
**Monsieur Dominique GONELLA**, maire de Marsolan, membre suppléant,  
**Monsieur Maurice BOISON**, président de la CC Ténarèze.

**Étaient excusé.es :**

**Madame Françoise CASALÉ**, conseillère départementale,  
**Monsieur Francis LARROQUE**, conseiller départemental,  
**Madame Céline SALLES**, conseillère départementale,  
**Madame Isabelle TINTANÉ**, conseillère départementale,  
**Madame Chantal SARNIGUET**, conseillère départementale, membre suppléant,  
**Monsieur Francis IDRAC**, maire de L'Isle-Jourdain,  
**Monsieur Benoît DESENLIS**, maire de Roquebrune,  
**Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI**, maire de Fleurance,  
**Monsieur François RIVIÈRE**, président de la CC Val de Gers,  
**Monsieur Mathieu MOURA**, CC Astarac Arros en Gascogne, membre suppléant,  
**Monsieur Patrick FANTON**, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne,  
**Monsieur Roger BREIL**, CC Val de Gers, membre suppléant.

Nombre de votants :	13
Voix « pour » :	13
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**SUR** la proposition de Monsieur le directeur départemental ;

**VU** l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 26 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la révision des crédits de paiement pour les autorisations de programme telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

Programmes			Montant Total	Répartition par Exercice		
				Réalisations Antérieures	2024	2025
<b>CIS MONTESQUIOU</b>						
DEPENSE BP 2024	2021	D	1 020 000,00	181 469,40	316 412,00	522 118,60
DM 1 ajustement					500 000,00	- 500 000,00
<b>DM 1 Crédits de paiement révisés</b>		<b>D</b>	<b>1 020 000,00</b>	<b>181 469,40</b>	<b>816 412,00</b>	<b>22 118,60</b>
<b>CIS PLAISANCE</b>						
DEPENSE BP 2024	2022	D	1 140 000,00	24 397,00	740 000,00	375 603,00
DM 1 ajustement					- 422 500,00	422 500,00
<b>DM 1 Crédits de paiement révisés</b>		<b>D</b>	<b>1 140 000,00</b>	<b>24 397,00</b>	<b>317 500,00</b>	<b>798 103,00</b>
<b>CIS MAUVEZIN</b>						
DEPENSE BP 2024	2023	D	1 680 000,00	-	300 000,00	1 380 000,00
DM 1 ajustement					- 270 000,00	270 000,00
<b>DM 1 Crédits de paiement révisés</b>		<b>D</b>	<b>1 680 000,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>1 650 000,00</b>

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS du Gers,

  
**Bernard SENDRE**

Délibération transmise et reçue en préfecture le 16/04/2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 16/04/2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**3 avril 2024**

**DELIBERATION  
D-SDIS32-24-018**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1  
BUDGET EXERCICE 2024**

**RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, dans le cadre du budget de l'exercice 2024, le projet de décision modificative n° 1.

Elle s'équilibre par des virements de chapitre en dépenses dans les sections d'investissement et de fonctionnement.

Vous trouverez, ci-annexé, le détail des propositions et leurs justifications.

---

Mercredi trois avril deux mille vingt-quatre à 14h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

**Étaient présent.es et avaient voix délibérative :**

**Monsieur Bernard GENDRE**, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,  
**Madame Lydie TOISON**, conseillère départementale, 1<sup>ère</sup> vice-présidente,  
**Monsieur Didier DUPRONT**, maire de Gondrin, 2<sup>ème</sup> vice-président,  
**Madame Hélène ROZIS LE BRETON**, conseillère départementale, 3<sup>ème</sup> vice-présidente,  
**Monsieur Philippe BRET**, conseiller départemental,  
**Monsieur Gérard CASTET**, conseiller départemental,  
**Madame Charline DUMONT**, conseillère départementale,  
**Madame Patricia ESPERON**, conseillère départementale,  
**Monsieur Jean-Pierre SALERS**, conseiller départemental,  
**Monsieur Arnaud WADEL**, maire de Lartigue, membre suppléant,  
**Monsieur René CASTETS**, maire délégué de Canet – commune de Riscle,  
**Monsieur Dominique GONELLA**, maire de Marsolan, membre suppléant,  
**Monsieur Maurice BOISON**, président de la CC Ténarèze.

**Étaient excusé.es :**

**Madame Françoise CASALÉ**, conseillère départementale,  
**Monsieur Francis LARROQUE**, conseiller départemental,  
**Madame Céline SALLES**, conseillère départementale,  
**Madame Isabelle TINTANÉ**, conseillère départementale,  
**Madame Chantal SARNIGUET**, conseillère départementale, membre suppléant,  
**Monsieur Francis IDRAC**, maire de L'Isle-Jourdain,  
**Monsieur Benoît DESENLIS**, maire de Roquebrune,  
**Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI**, maire de Fleurance,  
**Monsieur François RIVIÈRE**, président de la CC Val de Gers,  
**Monsieur Mathieu MOURA**, CC Astarac Arros en Gascogne, membre suppléant,

**Monsieur Patrick FANTON**, président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne  
**Monsieur Roger BREIL**, CC Val de Gers, membre suppléant.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 032-283200012-20240403-D\_SDIS32\_24\_018-BF



Nombre de votants :	13
Voix « pour » :	13
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**SUR** la proposition de Monsieur le directeur départemental ;

**VU** l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS du 26 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport de son président relatif à l'objet susvisé ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la proposition de décision modificative n° 1 telle que présentée dans le rapport et détaillée en annexe.**

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS du Gers,

  
Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 16/04/2024

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 16/04/2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

## PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 EXERCICE 2024

### JUSTIFICATIONS DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE CRÉDITS

#### Éléments de la DM 1 :

I/F	Gestionnaire	Nature	Opération	Chapitre	Service	Anter	Programme	Libellé	Montant
I	02MATR	21561		21				VEHICULE SOUTIEN SANITAIRE OPERATIONNEL	150 000,00
I	02BAT	2313	MAUVEZ_AF23	23			MAUVEZIN	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	-270 000,00
I	02BAT	2313	MONTESQUIU23	23	GS		MONTESQUIU	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	500 000,00
I	02BAT	2313	PLAISANCEAF23	23	GS		PLAISANCE	CENTRE D'INCENDIE & DE SECOURS	-422 500,00
I	02BAT	2317		23	GS			CENTRE D'INCENDIE & DE SECOURS JEGUN	15 000,00
I	02BAT	2317	ECOENERGI23	23				CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	27 500,00
F	04RH	6478		012				Aut. charges sociales diverses CADHOC et Chèques va	-52 797,00
F	01FIN	65748		65		COS		SUBVENTION COS	52 797,00

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### Chapitre 21

##### Immobilisations corporelles (21561) Matériel d'incendie et de secours : +150 000 €

L'achat d'un véhicule de soutien sanitaire opérationnel a été inscrit dans le plan de matériel roulant 2023. N'ayant pas été commandé sur l'exercice 2023 suite à la défaillance des fournisseurs, il doit être réinscrit.

##### Chapitre 23

##### Immobilisation en cours

##### Programmes votés AP/CP MONTESQUIOU PLAISANCE MAUVEZIN

Conformément au rapport d'actualisation des AP/CP il convient de réduire les programmes de construction de Plaisance et Mauvezin respectivement des sommes de – 422 500 € et - 270 000 €.

Par contre le crédit de paiement 2024 de l'AP/CP de Montesquiou est revalorisé de 500 000 €.

Les travaux pour les études d'économie d'énergie et le projet sur la future caserne de Jegun doivent être réabondés respectivement de 27 500 € et 15 000 €.

En effet ces montants ont été utilisés exceptionnellement sur des travaux de charpente pour le CIS de Saint-Clar suite à la tempête pour 27 500 € et pour des prestations imprévues permettant l'assainissement de la caserne d'Auch (15 000 €).

**Chapitre 012 :**

**Charges de personnel et frais assimilés (6478) - Autres charges de gestion courante : - 52 797,00 €**

**Chapitre 65 :**

**Autres charges de gestion courante (65748) - Subvention du COS : + 52 797,00 €**

L'enveloppe des prestations sociales versées dans le cadre des mesures compensatrices liées au passage aux 1607 heures a été prévue dans le chapitre 012.

Le versement de ces prestations par le SDIS à l'agent entraîne un surcoût, soit des charges sociales.

Afin d'éviter des charges supplémentaires, il est décidé que le COS du SDIS du Gers continue à assurer la mise en œuvre du versement de ces prestations aux agents.



**SDIS  
32**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**03 avril 2024**

**COMMUNICATION N° 1**

**ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DU LOGICIEL TEMPS DE TRAVAIL  
AU SEIN DU SDIS DU GERS**

La présente communication dresse le niveau d'avancée de la mise en œuvre du logiciel temps de travail.

Cela a été prévu par les lignes directrices de gestion validées lors du conseil d'administration du 15 décembre 2020 et mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En juin 2023 un groupe de travail piloté par le chef du groupement des services d'information et de communication a été mis en place. Il est composé de représentants des partenaires sociaux, de gestionnaires de planning de garde, du chef du groupement des effectifs, des emplois et compétences, de la cheffe du service des ressources humaines. Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour définir les besoins et établir un cahier des charges techniques avant le lancement d'une procédure de consultation des fournisseurs de logiciels de temps de travail.

Le groupe de travail a également effectué des visites dans les SDIS utilisateurs des différents logiciels.

Une consultation a été lancée le 29 novembre 2023. Des démonstrations ont été faites au groupe de travail par les entreprises. Après une décision collective en date du 23 janvier 2024 le logiciel retenu est le logiciel AGATT de la société PRETEX.

La mise en service devrait intervenir d'ici à la fin du premier semestre de 2024 et des centres seront chargés de faire des tests au cours du second semestre 2024.

Le logiciel permettra la gestion des plannings des centres de secours afin de faciliter celle-ci par une planification automatisée tout en respectant les contraintes réglementaires. A terme, la recopie sur le logiciel d'alerte sera également automatisée.

Le logiciel intègre également un service de pointage dématérialisé qui permettra aux agents de déclarer leur temps de présence effectif.

**La présente communication a été soumise aux membres du Comité social et territorial.**

**Je vous saurais gré de bien vouloir prendre acte de cette communication.**

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS du Gers,



**Bernard GENDRE**



**SDIS  
32**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**03 avril 2024**

**COMMUNICATION N° 2**

**AUDIT DE SÉCURITÉ DES PYLONES DES CENTRES DE SECOURS**

La présente communication dresse le niveau d'avancée des audits des pylônes des centres d'incendie et de secours du SDIS du Gers.

En 2022, il a été budgété un plan trisannuel de 2023 à 2025 permettant de faire l'état des lieux des pylônes des centres de secours et d'incendie.

En 2023, une première série d'audit des 16 pylônes les plus préoccupants a été réalisée. Ces audits mettent en évidence un état effectivement préoccupant de ces 16 pylônes, le devis associé à leur remise en état s'élève à 146 133,35 € TTC. (Cf. tableau joint). Le SDIS souhaite procéder à la réparation des pylônes mis en cause avant de poursuivre l'audit.

L'objectif est de mettre en sécurité nos installations sur plusieurs exercices budgétaires. Le SDIS prévoit d'ores et déjà le budget nécessaire à la poursuite de l'audit en 2025.

**La présente communication a été soumise aux membres du Comité social et territorial.**

**Je vous saurais gré de bien vouloir prendre acte de cette communication.**

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS du Gers,

  
**Bernard GENDRE**

**SYNTHESE AUDIT SDIS 32**

<b>SITES</b> <b>Classés dans l'ordre</b> <b>d'urgence de mise en</b> <b>sécurité</b>	<b>OBSERVATIONS</b>	<b>PRECONISATIONS</b>	<b>MONTANT DES</b> <b>TRAVAUX TTC</b>
AUCH	Pied du pylône très oxydé et les haubans sont très détendus = risque de chute du pylône	Remplacement et réhaubanage du pylône	10 303,99 €
PAVIE	Le pylône et les points d'ancrages sont très oxydés = risque de chute	Remplacement et réhaubanage du pylône et remplacement des 4 points d'ancrages	14 000,38 €
LOMBEZ	Les points d'ancrages sont très oxydés et les haubans sont très détendus = risque de chute du pylône	Réhaubanage du pylône et remplacement des 4 points d'ancrages	11 848,94 €
GONDRIN	Les haubans sont très abîmés et rayon d'haubanage non respecté = risque de chute du pylône	Réhaubanage du pylône et repositionnement des 2 points d'ancrages	8 640,19 €
LECTOURE	Les haubans sont très abîmés et les points d'ancrages sont fixés sur la charpente = risque de chute du pylône	Réhaubanage du pylône et remplacement des 4 points d'ancrages	10 671,79 €
BARCELONNE DU GERS	Les haubans sont très abîmés et les points d'ancrages sont fixés sur la charpente = risque de chute du pylône	Réhaubanage du pylône et remplacement des 4 points d'ancrages	11 015,38 €
MASSEUBE	Les haubans sont très abîmés et les points d'ancrages sont fixés sur la charpente = risque de chute du pylône	Réhaubanage du pylône et remplacement des 4 points d'ancrages	10 055,38 €
RISCLE	Les haubans sont très abîmés et les points d'ancrages sont fixés sur la charpente = risque de chute du pylône	Réhaubanage du pylône et remplacement des 4 points d'ancrages	10 415,38 €
SARAMON	Les haubans sont très abîmés = risque de chute du pylône	Réhaubanage du pylône et contrôle de la fixation des points d'ancrages	7 422,19 €
LE HOUGA	Les haubans sont très abîmés = risque de chute du pylône	Réhaubanage du pylône et remplacement des tendeurs	6 640,06 €
FLEURANCE	Les haubans sont très abîmés = risque de chute du pylône	Réhaubanage du pylône et remplacement des tendeurs	8 871,79 €
SAINT CLAR	Les haubans sont très abîmés = risque de chute du pylône	Réhaubanage du pylône et remplacement des tendeurs	4 740,19 €

MONTREAL	Les haubans sont très abîmés = risque de chute du pylône	Réhaubanage du pylône et remplacement des tendeurs	5 615,38 €
CASTELNAU D'AUZUN	Les haubans sont très abîmés = risque de chute du pylône	Réhaubanage du pylône et remplacement des tendeurs	10 856,74 €
SAMATAN	Les haubans sont très abîmés = risque de chute du pylône	Réhaubanage du pylône et remplacement des tendeurs et l'élagage des arbres à l'arriere de la caserne	8 555,38 €
CASTERA VERDUZAN	Les haubans sont très abîmés = risque de chute du pylône	Réhaubanage du pylône et remplacement des tendeurs	6 480,19 €
<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX TTC</b>			<b>146 133,35 €</b>



**SDIS  
32**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**03 avril 2024**

**COMMUNICATION N° 3**

**PLAN DE SOBRIÉTÉ MIS EN PLACE AU SEIN DU SDIS DU GERS**

La présente communication a pour objectif de rappeler les 3 axes du plan de sobriété mis en œuvre au sein du SDIS 32 depuis le mois de février 2024. Ce plan fait suite aux orientations et consignes budgétaires transmises aux gestionnaires de crédits en novembre dernier.

- **La sobriété énergétique** : face aux défis environnementaux et économiques auxquels nous sommes confrontés, il est impératif de rationaliser notre consommation énergétique. Des actions concrètes doivent être mises en œuvre visant une optimisation maximale des ressources énergétiques, que ce soit au niveau des infrastructures, des engins et des équipements.
- **La sobriété opérationnelle** : la sobriété opérationnelle consiste à adapter nos interventions de manière à limiter les gaspillages de ressources, tout en maintenant un haut degré de performance. Nous devons ainsi privilégier les solutions efficaces et économes en moyens tout en maintenant notre excellent niveau de sécurité de nos agents et qualité de nos interventions.
- **La sobriété fonctionnelle** : dans un souci de rationalisation et d'optimisation des coûts, nous devons repenser notre mode de fonctionnement et notre organisation interne. Des mesures seront prises pour identifier et supprimer les sources de dépenses superflues, tout en préservant notre capacité à remplir notre mission avec efficacité.

**La présente communication a été soumise aux membres du Comité social et territorial.**

**Je vous saurais gré de bien vouloir prendre acte de cette communication et son annexe.**

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS du Gers,

  
**Bernard GENDRE**

# PLAN DE SOBRIETE 2024

# PLAN DE SOBRIETE 2024

## OBJECTIFS

Être en mesure de tenir la trajectoire du BP 2024

Montant du BP 2024

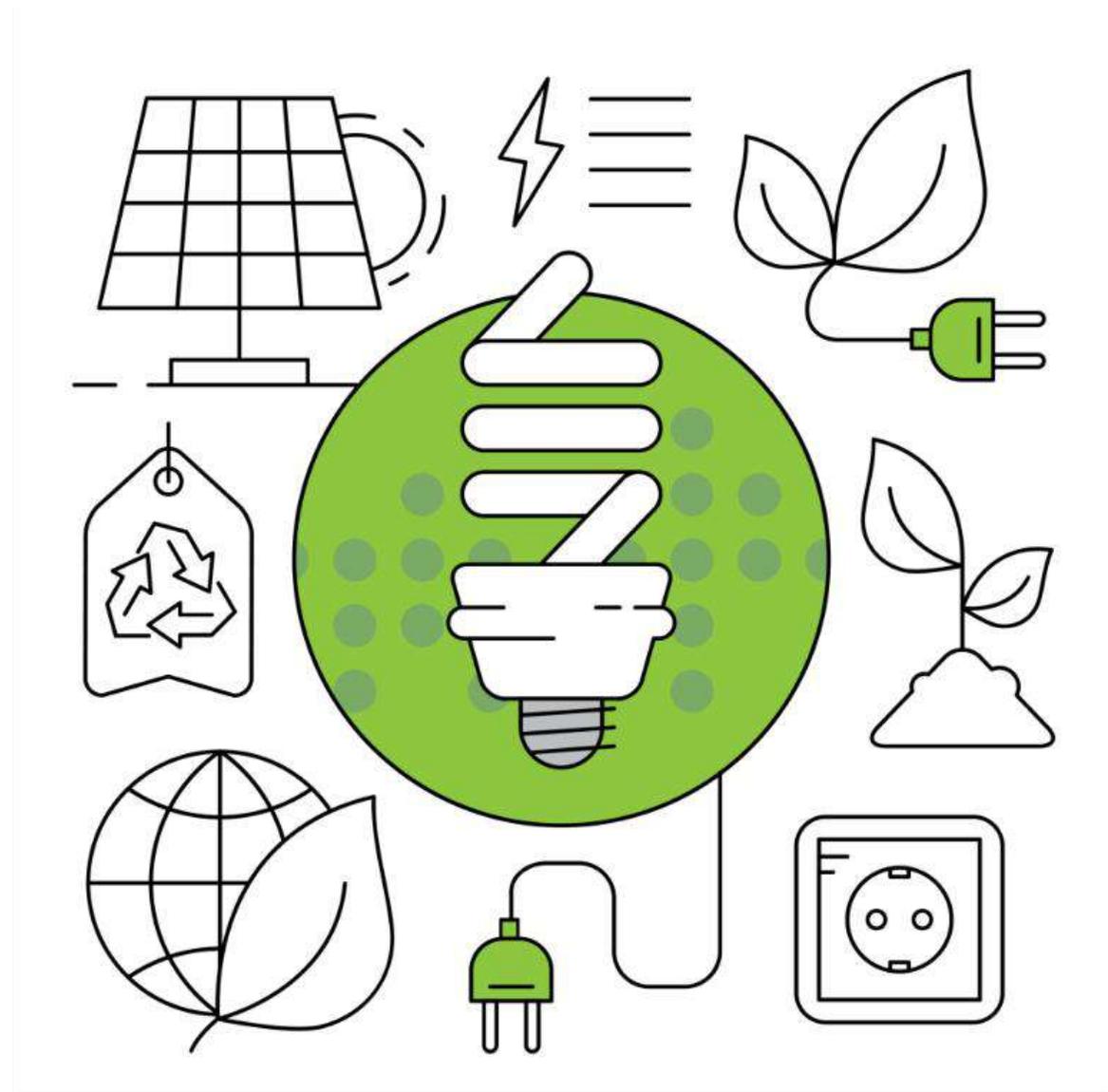
Montant de l'expression des besoins

Sobriété énergétique

Sobriété opérationnelle

Sobriété fonctionnelle

# Sobriété énergétique



## Sobriété énergétique 1/3



- Information, suivi et contrôle des consommations :
  - Porter à connaissance les résultats obtenus en matière d'économie d'énergie
    - Mise en place de la domotique avec un prestataire – utilisation des fonds du plan de rénovation énergétique
  - Communiquer sur les efforts constatés et attendus
  - Note du DDSIS aux personnels du SDIS
  - Contrôle des consommations de carburant des véhicules légers



## Sobriété énergétique 2/3



- Etude de l'impact de la mise en œuvre des cartes carburant toutes stations :
  - Informer de l'existence d'application pour trouver le carburant le moins cher – [mon-essence.fr](http://mon-essence.fr) ou [carburants.org](http://carburants.org)
- Accentuer les rondes du chef de salle pour réguler les oublis de lumière :
  - Réaliser des contrôles inopinés



## Sobriété énergétique 3/3



- Poursuite des audits énergétiques et des travaux :
  - Communication sur l'avancée des travaux d'économie d'énergie
  - Identifier les 3 ou 4 sites les plus coûteux et y faire les travaux en priorité
- Favoriser le télétravail et éteindre le chauffage durant l'absence
- Limiter les déplacements :
  - Favoriser le co-voiturage
  - Favoriser les visioconférences
- Limiter les repas systématiques en fin de réunion :
  - Ne pas dépasser 6 € / personne



SALAD



# Sobriété opérationnelle 1/2

- Engagement raisonné des moyens de secours :
  - Respect des trames de départ
  - Optimisation des désengagements
  - Favoriser lorsque c'est pertinent l'engagement d'un cadre en reconnaissance
- Maintien au niveau actuel des effectifs de spécialistes :
  - Limitation des formations – maintien des spécialistes en nombre et qualité
  - Interrogation des responsables de spécialité sur les formations pouvant être décalées ou supprimées – GEEC en lien avec le GSO

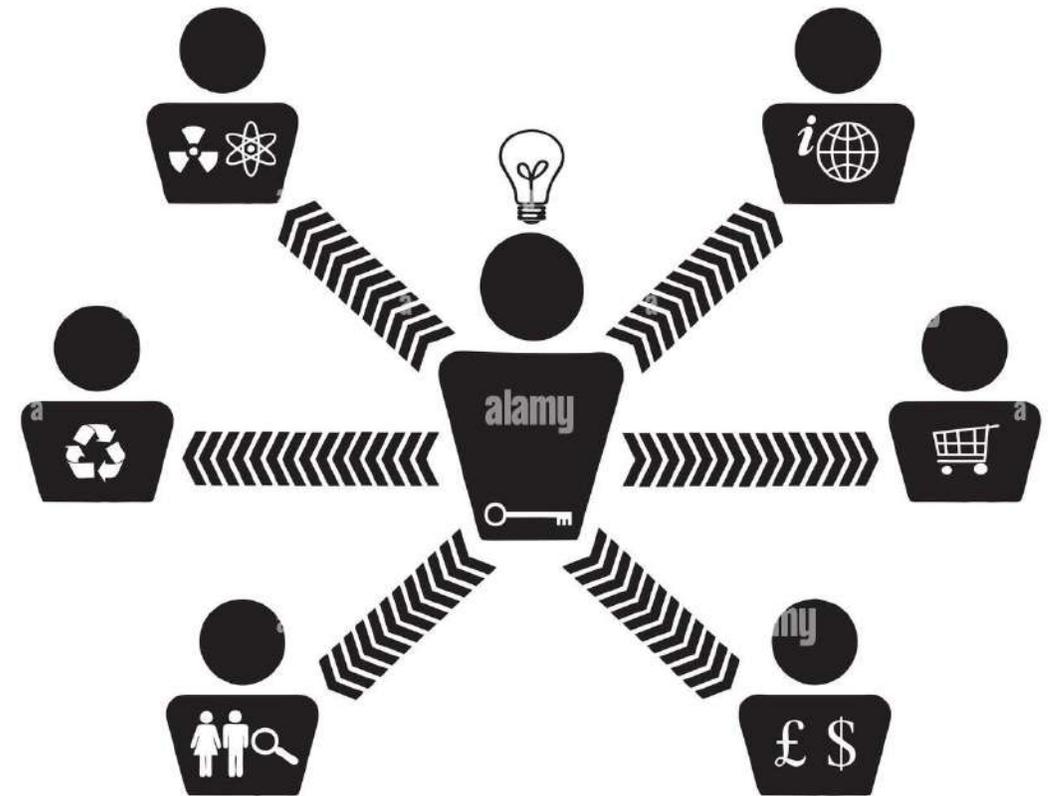


## Sobriété opérationnelle 2/2

- Limitation des investissements en matériels des équipes spécialisées :
  - Validation du GSO avant toute acquisition de matériel
  - Interrogation des responsables de spécialité sur les acquisitions pouvant être décalées ou supprimées - GSO
- Téléalarme et relevage :
  - Identification au sein des communes des citoyens disponibles pour réaliser les levées de doute en lien avec les maires
  - Récupérer auprès du CD la liste des personnes référentes des sociétés de téléassistance
  - Réaliser une requête sur les interventions à domicile récurrentes (supérieure à 5 sur une année)



# Sobriété fonctionnelle



## Sobriété fonctionnelle 1/4

- Réalisation des FMPPA (formation de maintien et de perfectionnement des acquis) strictement nécessaires
- Optimisation des formations :
  - Réduire l'offre de stage dans le catalogue formation - 2025
    - Afin d'éviter les formations à moins de 8 stagiaires
  - Ne pas systématiser l'envoi des CDC à la formation CDG
  - Favoriser les repas traiteur plutôt que les repas au restaurant
    - Cantines d'établissements scolaires – restauration collective - CHS
  - Stopper les formations gratuites (sauf catalogue employeur)
    - Réalisation de devis systématiques
    - Ajout des PCP pour les PSC1 – GQS – prêt de matériel
      - Rédiger un rapport pour le CASDIS du mois d'avril 2024



## Sobriété fonctionnelle 2/4

- Mener une réflexion sur un marché pour les entretiens courants :
  - Forfaits vidanges – entretiens - pneumatiques
- Limiter les TTA (tâches techniques et administratives) « réunion » aux personnels qui ne perçoivent pas d'indemnités de management :
  - Echantillonnage et contrôle avant validation des GTER
- Optimisation des DPS :
  - Stopper les DPS gratuits (sauf catalogue employeur)
    - Réalisation de devis systématiques
- Utilisation du stock habillement :
  - Limitation des achats en fonctionnement
  - Récupération systématique des effets d'habillement – GIEM / GEEC / GAAF
    - Message du DDA aux groupements concernés – date butoir 15/04/2024



## Sobriété fonctionnelle 3/4

- Optimisation des abonnements et des logiciels :
  - Regarder le nombre de connexion Oxio – GPS / GSIC
    - Réduire les accès si possible
  - S'interroger :
    - Sur le maintien de webGfc
    - Sur le maintien de la carte des interventions sur le site Web
  - Supprimer l'application Aktn'map



## Sobriété fonctionnelle 4/4

- Application de règles simples par les gestionnaires de crédits :
  - Les opérations non programmées et non budgétées en 2024 seront pas réalisées
  - Les mouvements de crédits entre articles budgétaires ne sont pas autorisés
  - Les enveloppes budgétaires allouées ne pourront pas être dépassées
  - Les acquisitions destinées à compléter les stocks et à solder les crédits sont à proscrire



BUDGET DIAGRAM



# Plan de sobriété



## Actions attendues

GEEC : Interrogation des responsables de spécialité sur les formations pouvant être décalées ou supprimées

Fournir aux groupements territoriaux la liste des effectifs en disponibilités et démissionnaires

GSO : Interrogation des responsables de spécialités sur les acquisitions pouvant être décalées ou supprimées

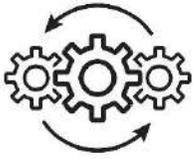
Validation avant achat des matériels des équipes spécialisées

GIEM : Transmission au GAAF des titres de recettes à effectuer en cas de non restitution des effets d'habillement

Diffusion mensuelle des consommations par centre de secours (eau – gaz – électricité – carburant)

Etude de l'impact de la mise en œuvre des cartes carburant toutes stations

# Plan de sobriété

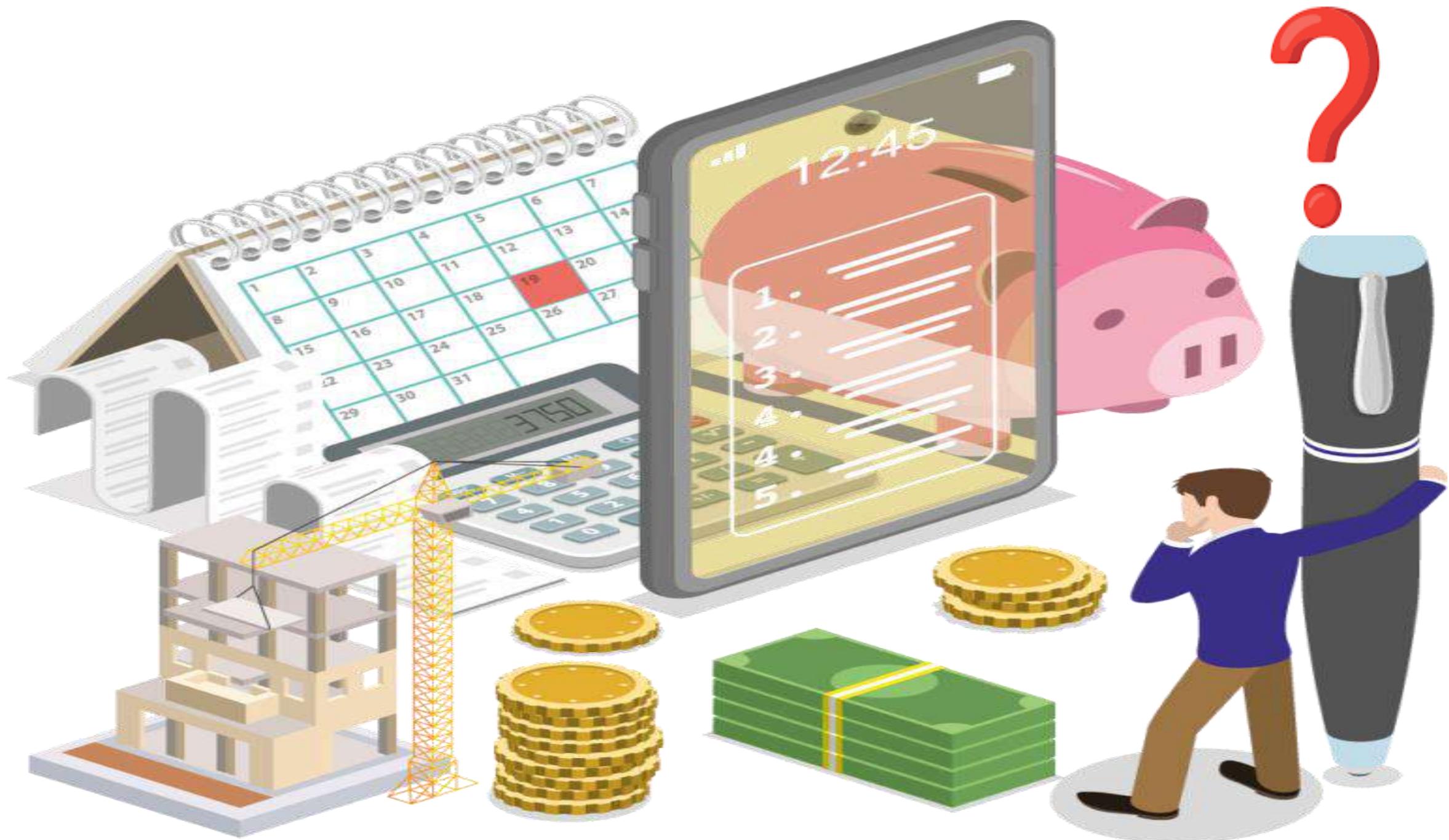


## Actions attendues

GPS – GSIC – Réaliser une étude sur les connexions et les utilisateurs  
Oxio

GAAF – Rédaction de la note DDSIS de sobriété

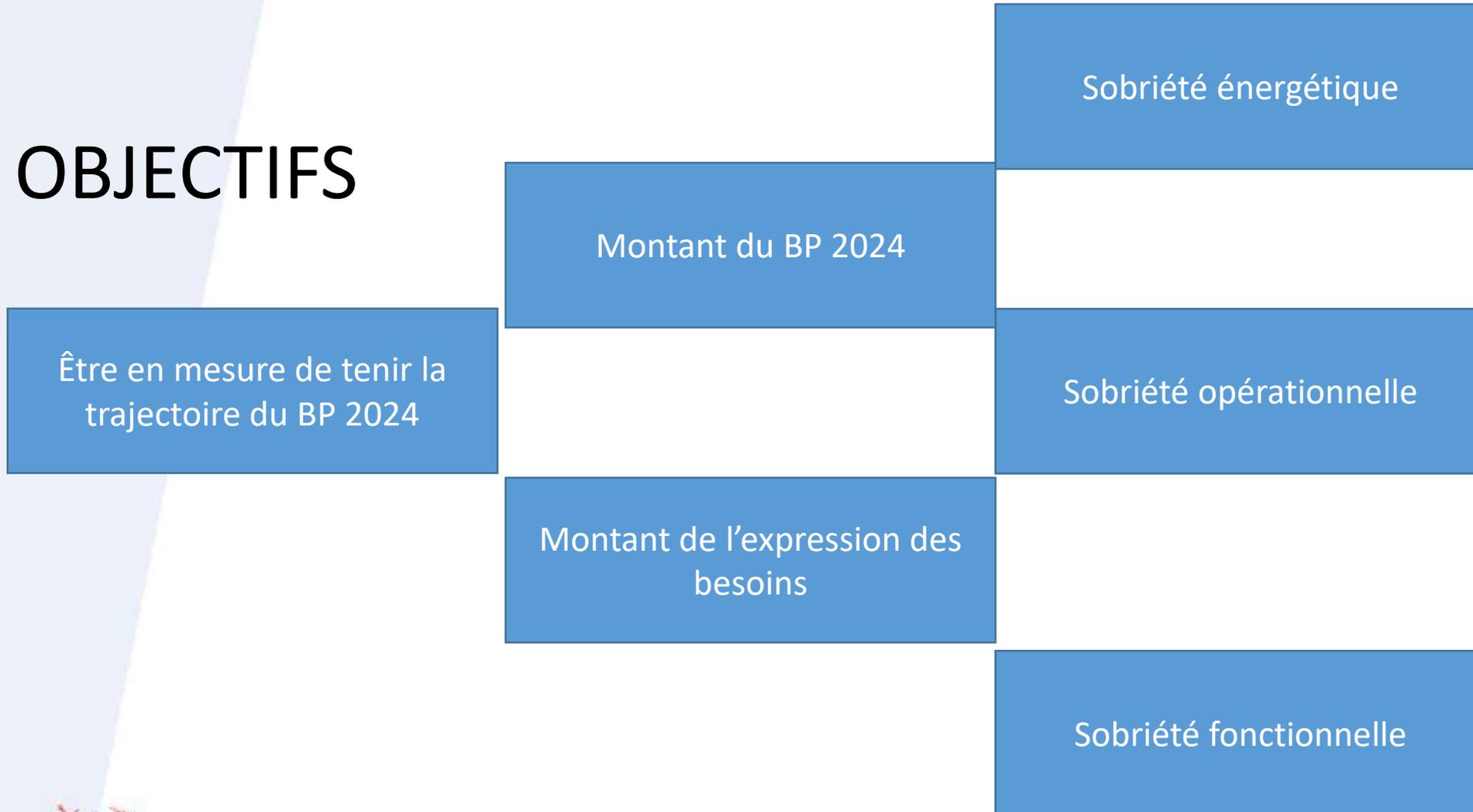
Réalisation des titres de recette en lien avec le GIEM



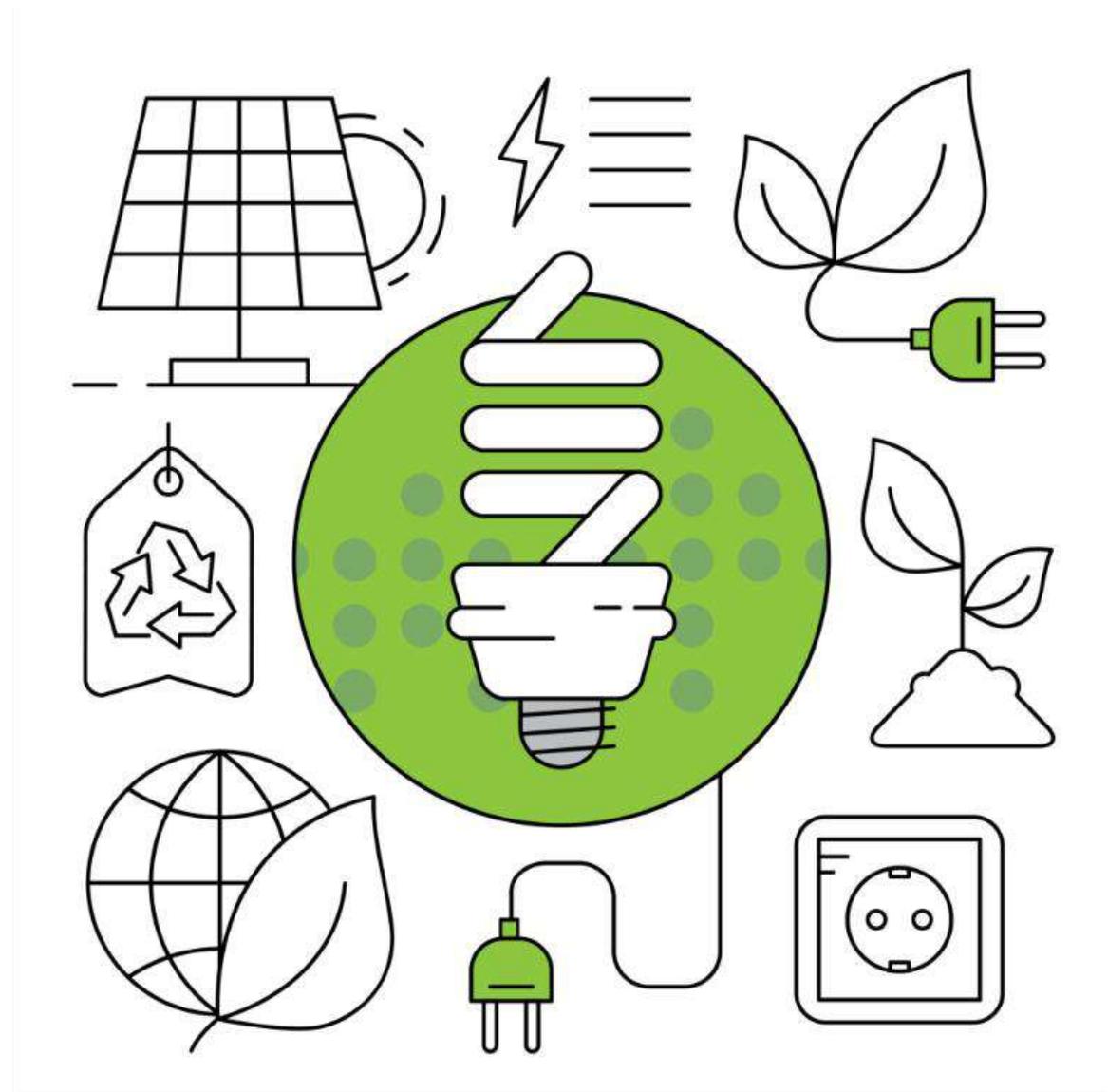
# PLAN DE SOBRIETE 2024

# PLAN DE SOBRIETE 2024

## OBJECTIFS



# Sobriété énergétique



## Sobriété énergétique 1/3



- Information, suivi et contrôle des consommations :
  - Porter à connaissance les résultats obtenus en matière d'économie d'énergie
    - Mise en place de la domotique avec un prestataire – utilisation des fonds du plan de rénovation énergétique
  - Communiquer sur les efforts constatés et attendus
  - Note du DDSIS aux personnels du SDIS
  - Contrôle des consommations de carburant des véhicules légers



## Sobriété énergétique 2/3



- Etude de l'impact de la mise en œuvre des cartes carburant toutes stations :
  - Informer de l'existence d'application pour trouver le carburant le moins cher – [mon-essence.fr](http://mon-essence.fr) ou [carburants.org](http://carburants.org)
- Accentuer les rondes du chef de salle pour réguler les oublis de lumière :
  - Réaliser des contrôles inopinés



## Sobriété énergétique 3/3



- Poursuite des audits énergétiques et des travaux :
  - Communication sur l'avancée des travaux d'économie d'énergie
  - Identifier les 3 ou 4 sites les plus coûteux et y faire les travaux en priorité
- Favoriser le télétravail et éteindre le chauffage durant l'absence
- Limiter les déplacements :
  - Favoriser le co-voiturage
  - Favoriser les visioconférences
- Limiter les repas systématiques en fin de réunion :
  - Ne pas dépasser 6 € / personne



SALAD



## Sobriété opérationnelle 1/2

- Engagement raisonné des moyens de secours :
  - Respect des trames de départ
  - Optimisation des désengagements
  - Favoriser lorsque c'est pertinent l'engagement d'un cadre en reconnaissance
- Maintien au niveau actuel des effectifs de spécialistes :
  - Limitation des formations – maintien des spécialistes en nombre et qualité
  - Interrogation des responsables de spécialité sur les formations pouvant être décalées ou supprimées – GEEC en lien avec le GSO

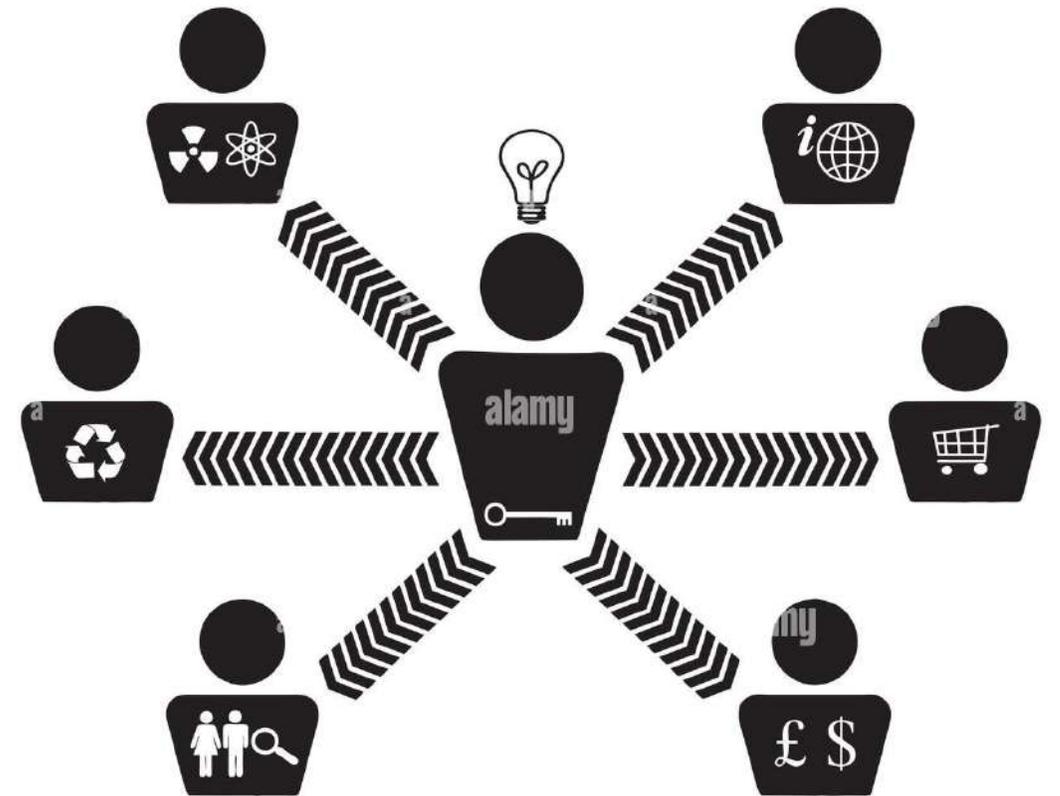


## Sobriété opérationnelle 2/2

- Limitation des investissements en matériels des équipes spécialisées :
  - Validation du GSO avant toute acquisition de matériel
  - Interrogation des responsables de spécialité sur les acquisitions pouvant être décalées ou supprimées - GSO
- Téléalarme et relevage :
  - Identification au sein des communes des citoyens disponibles pour réaliser les levées de doute en lien avec les maires
  - Récupérer auprès du CD la liste des personnes référentes des sociétés de téléassistance
  - Réaliser une requête sur les interventions à domicile récurrentes (supérieure à 5 sur une année)



# Sobriété fonctionnelle



## Sobriété fonctionnelle 1/4

- Réalisation des FMPPA (formation de maintien et de perfectionnement des acquis) strictement nécessaires
- Optimisation des formations :
  - Réduire l'offre de stage dans le catalogue formation - 2025
    - Afin d'éviter les formations à moins de 8 stagiaires
  - Ne pas systématiser l'envoi des CDC à la formation CDG
  - Favoriser les repas traiteur plutôt que les repas au restaurant
    - Cantines d'établissements scolaires – restauration collective - CHS
  - Stopper les formations gratuites (sauf catalogue employeur)
    - Réalisation de devis systématiques
    - Ajout des PCP pour les PSC1 – GQS – prêt de matériel
      - Rédiger un rapport pour le CASDIS du mois d'avril 2024



## Sobriété fonctionnelle 2/4

- Mener une réflexion sur un marché pour les entretiens courants :
  - Forfaits vidanges – entretiens - pneumatiques
- Limiter les TTA (tâches techniques et administratives) « réunion » aux personnels qui ne perçoivent pas d'indemnités de management :
  - Echantillonnage et contrôle avant validation des GTER
- Optimisation des DPS :
  - Stopper les DPS gratuits (sauf catalogue employeur)
    - Réalisation de devis systématiques
- Utilisation du stock habillement :
  - Limitation des achats en fonctionnement
  - Récupération systématique des effets d'habillement – GIEM / GEEC / GAAF
    - Message du DDA aux groupements concernés – date butoir 15/04/2024



## Sobriété fonctionnelle 3/4

- Optimisation des abonnements et des logiciels :
  - Regarder le nombre de connexion Oxio – GPS / GSIC
    - Réduire les accès si possible
  - S'interroger :
    - Sur le maintien de webGfc
    - Sur le maintien de la carte des interventions sur le site Web
  - Supprimer l'application Aktn'map



## Sobriété fonctionnelle 4/4

- Application de règles simples par les gestionnaires de crédits :
  - Les opérations non programmées et non budgétées en 2024 seront pas réalisées
  - Les mouvements de crédits entre articles budgétaires ne sont pas autorisés
  - Les enveloppes budgétaires allouées ne pourront pas être dépassées
  - Les acquisitions destinées à compléter les stocks et à solder les crédits sont à proscrire



BUDGET DIAGRAM



# Plan de sobriété



## Actions attendues

GEEC : Interrogation des responsables de spécialité sur les formations pouvant être décalées ou supprimées

Fournir aux groupements territoriaux la liste des effectifs en disponibilités et démissionnaires

GSO : Interrogation des responsables de spécialités sur les acquisitions pouvant être décalées ou supprimées

Validation avant achat des matériels des équipes spécialisées

GIEM : Transmission au GAAF des titres de recettes à effectuer en cas de non restitution des effets d'habillement

Diffusion mensuelle des consommations par centre de secours (eau – gaz – électricité – carburant)

Etude de l'impact de la mise en œuvre des cartes carburant toutes stations

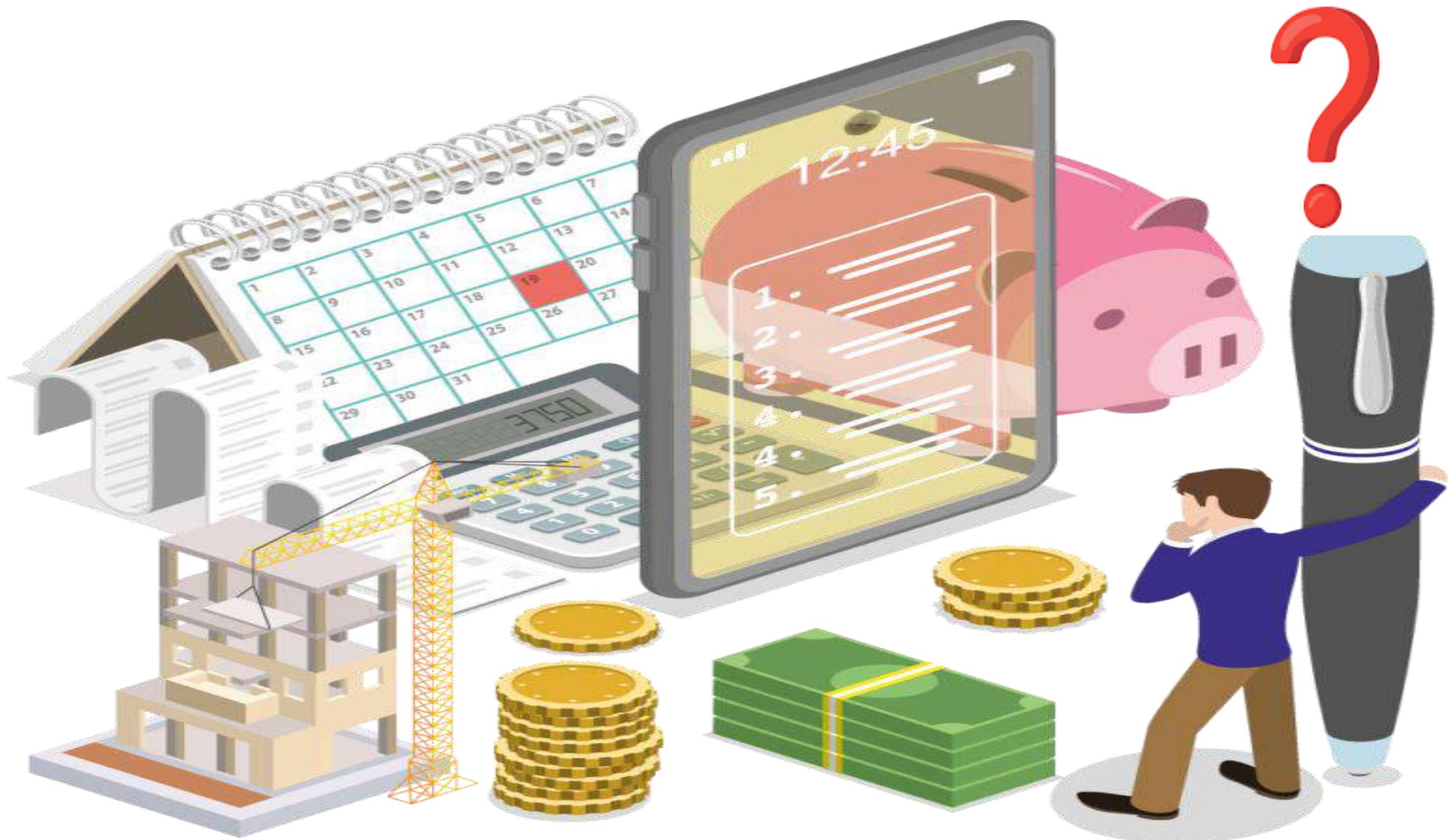


## Actions attendues

GPS – GSIC – Réaliser une étude sur les connexions et les utilisateurs  
Oxio

GAAF – Rédaction de la note DDSIS de sobriété

Réalisation des titres de recette en lien avec le GIEM





**SDIS**  
**32**

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



**ARRETES CONJOINTS  
DU PREFET ET  
DU PRESIDENT DU SDIS**



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 032-283200012-20240313-A\_SDIS32\_24\_101-AR



**32**

## ARRETE N° A-SDIS32-24-101

LE PREFET DU GERS,  
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

### ARRÊTENT

**Article 1<sup>er</sup>** - Le tableau d'avancement au grade de lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels du Gers est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

n°1 – MESTDAGH Fabrice  
n°2 – TREMOULET André  
n°3 – CECUTTI Arnaud

**Article 2** - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision ou par l'application télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le 13 MARS 2024

Le préfet du Gers,

Le Préfet

Laurent CARRIÉ

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
du Gers

Bernard GENDRE



**32**

## ARRETE N°A-SDIS32-24-102

LE PREFET DU GERS,  
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

## ARRÊTENT

**Article 1<sup>er</sup>** - Le tableau d'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels du Gers est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

- n°1 – PABOT Pierre-Henri
- n°2 – DESPONTS Jean-Philippe
- n°3 – NADALUTTI Thierry

**Article 2** - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision ou par l'application télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le

**13 MARS 2024**

Le préfet du Gers,

Le Préfet

Laurent CARRIÉ

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
du Gers

Bernard GENDRE



**32**

## ARRETE N° A-SDIS32-24-103

LE PREFET DU GERS,  
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

### ARRÊTENT

**Article 1<sup>er</sup>** - Le tableau d'avancement au grade de Commandant de sapeurs-pompiers professionnels du Gers est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

n°1 – DESBRUERES Mickaël

n°2 – PASCHE David

n°3 – BIFFI Patrick

**Article 2** - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision ou par l'application télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** - Le préfet du Gers et le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Gers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le

**13 MARS 2024**

Le préfet du Gers,

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
du Gers

  
Bernard GENDRE



**32**

## ARRETE N° A-SDIS32-24-104

LE PREFET DU GERS,  
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

### ARRÊTENT

**Article 1<sup>er</sup>** - Le tableau d'avancement au grade de Lieutenant-Colonel de sapeurs-pompiers professionnels du Gers est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

n°1 – BERNIER Périg ;  
n°2 – GADAL Benjamin  
n°3 – BASTIEN Frédéric

**Article 2** - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision ou par l'application télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** - Le préfet du Gers et le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Gers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le **13 MARS 2024**

Le préfet du Gers,

Le Préfet

Laurent CARRIÉ

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
du Gers

Bernard GENDRE



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 032-283200012-20240313-A\_SDIS32\_24\_105-AR



**32**

## ARRETE N° A-SDIS32-24-105

LE PREFET DU GERS,  
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2016-1236 du 20 septembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

### ARRÊTENT

**Article 1<sup>er</sup>** - Le tableau d'avancement au grade de Pharmacien hors classe de sapeurs-pompiers professionnels du Gers est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

n°1 – Lisbeth DEGUILHEM

**Article 2** - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision ou par l'application télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** - Le préfet du Gers et le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Gers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le **13 MARS 2024**

Le préfet du Gers,

Le Préfet

Laurent CARRIÉ

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
du Gers

Bernard GENDRE



**SDIS**  
**32**

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



## ARRETES DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS



**SDIS**  
**32**

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

**S<sup>2</sup>LOW**

ID : 032-283200012-20240311-A\_SDIS32\_24\_097-AR

## ARRETE N° A-SDIS32-24-097

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

n°1 -MESTDAGH Cécile

**Article 2** - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 3** - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion du Gers et publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le **11 MARS 2024**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
du Gers,

Bernard GENDRE



## ARRETE N° A-SDIS32-24-098

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU décret n°2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - Le tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels du Gers est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

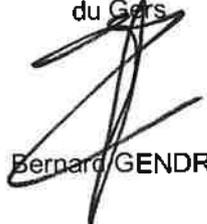
n°1 – DUPRE Mathieu  
n°2 – CAMPO-CASTILLO Julien

**Article 2** - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 3** - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le **11 MARS 2024**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
du Gers

  
Bernard GENDRE



**ARRETE N° A-SDIS32-24-099**

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

VU le code général de la fonction publique,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

n°1 – Virginie COLOMBO  
n°2 – Michelle MASSARTIC  
n°3 – Anne LARCHER

**Article 2** - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 3** - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion du Gers et publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le **11 MARS 2024**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
du Gers,

  
Bernard GENDRE



**ARRETE N° A-SDIS32-24-100**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

n°1 – CATTANEO Jean-Michel

n°2 – ALBERTEAU Muriel

n°3 – HRYNKIW Michaël

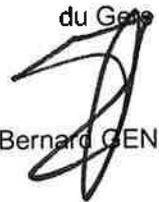
n°4 – LUCIA SOPENA Pascal

**Article 2** - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 3** - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion du Gers et publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le **11 MARS 2024**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
du Gers

  
Bernard GENDRE



**SDIS**  
**32**

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

**S<sup>2</sup>LOW**

ID : 032-283200012-20240325-A\_SDIS32\_24\_116-AR

## ARRETE N° A-SDIS32-24-116

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

n°1 –GRIER Régis

**Article 2** - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérécourse accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 3** - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion du Gers et publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le **25 MARS 2024**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
du Gers,

  
Bernard GENDRE



**SDIS**  
**32**

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



## DECISIONS DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU SDIS

## DECISION DC-SDIS32-24- 008

portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés  
**COD 6 – MOYENS AERIENS**  
 du Corps Départemental des sapeurs-pompiers du GERS au titre de l'année 2024

**Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL des SERVICES d'INCENDIE  
 et de SECOURS du GERS,**

**VU** Le code de la Sécurité Intérieure ;

**VU** Le code général des collectivités territoriales ;

**VU** La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

**VU** L'arrêté du 11 juillet 2022 portant approbation du Règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers ;

**VU** La circulaire DDSC 9/GB/NP n° 692 du 18 décembre 2007 relative à la formation des manipulateurs de moyens élévateurs articulés ;

**VU** La formation organisée par le SDIS du Gers et suivie par les personnels reconnus aptes pour 5 ans à la conduite et manipulation des moyens élévateurs articulés ;

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

La décision DC-SDIS32-23-012 du 20 mars 2023 est abrogée.

#### ARTICLE 2

La liste d'aptitude des personnels spécialisés "COD 6 – MOYENS AERIENS" du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers reconnus aptes opérationnels au titre de l'année 2023 est établie comme suit :

NOM Prénom	Grade	Affectation	Echelle	Bras
NADALUTTI Thierry	Lieutenant - Référent	CTA/CODIS	X	X
ANTONIOLLI Nicolas	Adjudant	CIS Auch CIS Castéra Verduzan	X	
AZZOLA Lyonel	Adjudant-chef	CIS Auch DDISIS	X	
BATTY Solène	Lieutenante	Groupement Sud	X	
BERDOT Stéphane	Adjudant-chef	CIS Auch CIS Barcelonne du Gers	X	
BOUÉ Christophe	Adjudant-chef	CIS Auch	X	
BOUSIGON David	Adjudant-chef	CIS Auch	X	
CADART Valentin	Adjudant	CIS Condom CS Éauze	X	

NOM Prénom	Grade	Affectation		
CAMPO CASTILLO Julien	Sergent-chef	CIS Auch	X	
CECCATO Mathieu	Adjudant-chef	CIS Auch	X	
CECUTTI Arnaud	Lieutenant	CTA/CODIS DD SIS	X	
DAL-MAS Mathieu	Sergent Caporal-chef	CIS Auch	X	
DUPRÉ Mathieu	Sergent-chef Adjudant	CIS Auch	X	
FADELLI Fabrice	Adjudant-chef	CIS Auch	X	
FORASTE Stéphane	Caporal	CIS Auch	X	
GHILBERT Thierry	Lieutenant Adjudant-chef	DD SIS CIS Auch	X	
JEAN Fabien	Adjudant	CIS Auch CIS Samatan	X	
LAFFITTE Paul	Adjudant-chef	CIS Auch CIS Plaisance du Gers	X	
LAFFORGUE Jean-Philippe	Adjudant-chef	CIS Auch DD SIS	X	
LATAPIE Cédric	Sapeur Sapeur 1 <sup>ère</sup> classe	CTA/CODIS DD SIS	X	
LE PORS Ludovic	Sergent-chef Lieutenant	CIS AUCH CIS Mauvezin	X	
LUCIA SOPENA Pascal	Lieutenant	CIS Auch CIS Plaisance du Gers	X	
MANSUY Yoan	Sapeur Adjudant-chef	CTA/CODIS CIS Auch	X	
MARTUING Yannick	Adjudant-chef	CIS Auch CIS Éauze	X	
MELET Sébastien	Adjudant-chef	CIS Auch	X	
MESTDAGH Fabrice	Lieutenant	CIS Auch CIS Mirande	X	X
ORTHOLAN Nicolas	Adjudant-chef	CIS Auch CIS Mirande	X	X
PANISSAL Mathieu	Adjudant-chef	CIS Auch	X	
PAULEAU Éric	Lieutenant	DD SIS	X	
PENET Nicolas	Sergent-chef Adjudant-chef	CTA/CODIS CIS Pavié	X	
PERES Sylvain	Adjudant	CIS Auch CIS Seissan	X	
PINTO DE OLIVEIRA Frank	Adjudant	CTA/CODIS CIS Auch	X	
RESPAUT Aurélien	Adjudant-chef	CIS Auch	X	
RIERA Laurent	Lieutenant	CIS Auch CIS Castéra Verduzan	X	
RIVASSEAU Guillaume	Adjudant	CIS Condom CIS Auch	X	
RIVIÈRE Laurent	Adjudant-chef	CIS Auch	X	
SOWINSKI Julien	Adjudant-chef	CIS Auch	X	
VANDINI Alexandre	Adjudant	DD SIS CIS Auch	X	
VERQUIN Kévin	Caporal	CIS Auch	X	
VIGNAUX Sébastien	Adjudant-chef	CIS Auch	X	

NOM Prénom	Grade	Affectation		
VILLE Yoan	Sergent	CIS Auch	X	
VIVES Jean- Luc	Adjudant-chef	DD SIS	X	
ZADRO Jérémi	Caporal	CIS Auch	X	
ZARZYCKI Emmanuel	Adjudant-chef	CIS Auch <i>Groupement Sud</i>	X	X
ABADIE Jean-Christophe	Caporal-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
AUTEFAGE Denis	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
BLANQUEFORT Joël	Sergent-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
CARRETÉ David	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
DAVANT Philippe	Sergent-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
DAVANT Yoan	Sergent	CIS L'Isle-Jourdain	X	
DELRIEU Stéphane	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
D'HALESCOURT Nicolas	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
DRUGUET Benoît	Caporal-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
GASTON Christian	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
GAUTHIER Kévin	Sergent	CIS L'Isle-Jourdain	X	
JOJO Jean-Noël	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
LAMOULIÉ Lionel	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
LEPARQUOIS Philippe	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
LESPINASSE Benoît	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
LEPERT Rafaël	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	X
MARTIN Christophe	Sergent	CIS L'Isle-Jourdain	X	
MASSONNAT Ulrich	Adjudant	CIS L'Isle-Jourdain	X	
MERCIER Jean-Christophe	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain <i>CIS Fleurance</i>	X	X
NINARD Martine	Sergente-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
PHILIPPE Nicolas	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
SESTAC Yannick	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
TUAILLON Olivier	Adjudant	CIS L'Isle-Jourdain	X	
WUYAM Jean-Philippe	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain	X	
ALBERTEAU Muriel	Adjudante-chef	CIS Mirande	X	X
BÉLINGARD Dominique	Adjudant-chef	CIS Mirande	X	X
BÉLINGARD Jean-Noël	Sergent	CIS Mirande	X	X
DENIS Laurent	Sergent-chef	CIS Mirande	X	X
JUNCA Jérôme	Lieutenant	CIS Mirande <i>CIS Nogaro</i>	X	X
MANGONAUX Stéphane	Adjudant-chef	CTA/CODIS <i>CIS Mirande</i>	X	X

NOM Prénom	Grade	Affectation		
PAGÈS Marie-France	Adjudante-chef	CIS Mirande	X	X
PEYRUSSAN Jean	Lieutenant	CIS Mirande	X	X
RORAÏ Jacques	Lieutenant	CIS Mirande	X	X
BARBIER Pascal	Lieutenant	Groupelement Nord	X	X
AÏTAMMAR David	Sergent	CIS Mirande	X	X
TALBOT Geoffrey	Sergent	CIS Mirande	X	
LACAZE Gérald	Adjudant-chef	CIS Nogaro		X
LAFFORGUE Daniel	Lieutenant	CIS Nogaro		X
LALANNE Alain	Adjudant-chef	CIS Nogaro		X
LAMOTHE Christophe	Adjudant-chef	CIS Nogaro		X
LEMASSON Guillaume	Sergent	CIS Nogaro		X
MOURIER Samuel	Adjudant-chef	CTA/CODIS Groupelement Sud	X	X
OUFRICHE Moktar	Sergent-chef	DDISIS		X
PENOTTI Mickaël	Sergent	CIS Nogaro		X
PERÉ Nicolas	Adjudant-chef	CIS Nogaro		X
PEYRET René-Pierre	Adjudant	CIS Nogaro		X
POSER Adrien	Adjudant	CIS Nogaro		X
GOURIER Éric	Commandant	Groupelement Nord		X
GRAU Élian	Lieutenant	CIS Fleurance		X
GUIMARAES Paul	Adjudant-chef	CIS Fleurance		X
MOUIOR Jean-Luc	Sergent-chef	CIS Fleurance		X
PAVAN Thierry	Caporal-chef	CIS Fleurance		X
SOUSA Auguste	Adjudant-chef	CIS Fleurance		X
BONCOURRE Joël	Adjudant-chef	CIS Condom	X	X
CHAHID Younès	Lieutenant	CIS Condom	X	X
CLAIRE Virginie	Adjudante-chef	CIS Condom	X	X
DULUC Thierry	Adjudant-chef	CIS Condom	X	X
ENDERLI Frédéric	Adjudant-chef	CIS Condom CIS Aignan	X	X
FRANCLET Julien	Sergent	CIS Condom	X	X
GARCIA Ludovic	Adjudant-chef	CIS Condom	X	X
IMMER Patrice	Adjudant-chef	CIS Condom	X	X
LEDORNER Damien	Sergent	CIS Condom	X	X
MARTINEAU Cyril	Adjudant-chef	Groupelement Nord CIS Condom	X	X
MILANI Mathias	Adjudant-chef	CIS Condom		X

NOM Prénom	Grade	Affectation		
MOMBERTRAND Paul	Sergent	CIS Condom	X	X
MUNICO Cyril	Caporal-chef	CIS Condom	X	X
PABOT Pierre-Henri	Lieutenant	CIS Condom	X	X
PELLETIER Fabien	Adjudant-chef	CIS Condom	X	X
PERRÉ David	Sergent Adjudant-chef	CIS Auch CIS Condom	X	X
ROUX Adrien	Adjudant-chef	CIS La Romieu	X	X
TARRAUBE Raphaël	Adjudant-chef	CIS Condom	X	X
THORIGNAC Nicolas	Adjudant-chef	CIS Condom CIS Aignan	X	X
TOUZIN Georges	Sergent-chef	CIS Condom		X
BARREILLE Alain	Lieutenant	Groupelement Nord	X	
BOUDÉ Jérôme	Adjudant-chef	CIS Éauze	X	
CARRARO Thibaut	Sergent	CIS Éauze	X	
CORLAITI Nicolas	Caporal-chef	CIS Éauze	X	
DANTIN Christine	Adjudante-chef	Groupelement Nord	X	
DARROUSSAT Frédérick	Sergent-chef	CIS Éauze	X	
LACOUTURE Mickaël	Caporal-chef	CIS Éauze	X	
MANCHADO Philippe	Réserviste	Groupelement Nord	X	
MEILLAN Anthony	Adjudant	CIS Éauze	X	
RAGET Christophe	Adjudant-chef	CIS Éauze	X	
RANDÉ Adrien	Adjudant	CIS Éauze	X	
ROBLIQUE Pascal	Lieutenant	CIS Éauze	X	
SABADIE Frédéric	Adjudant-chef	CIS Éauze	X	
TREMOULET André	Lieutenant	CTA/CODIS Cie Armagnac	X	
VANDERHAEGEN Axel	Caporal-chef	CIS Éauze	X	
VETTOR Alexandre	Sergent	CIS Éauze	X	
BARRERE Yannick	Lieutenant	DD SIS	X	
CATTANÉO Jean-Michel	Adjudant-chef	CIS Jegun CIS Vic-Fezensac	X	
SUZES Cyril	Sergent-chef	CIS Lannepax	X	
LE PORS Ludovic	Sergent-chef Lieutenant	CIS Auch CIS Mauvezin	X	
CUBERO David	Lieutenant	CIS Vic-Fezensac	X	
DEBETS Pierre	Caporal-chef	CIS Vic-Fezensac	X	

NOM Prénom	Grade	Affectation	Lezennes	Bras
GAVARRET Aurélien	Adjudant-chef	CS Vic-Fezensac	X	
MONTARDON Julien	Sergent	CS Vic-Fezensac	X	
PAULIGNIER Alexis	Adjudant	CS Vic-Fezensac	X	
PONTIER Pierre	Lieutenant	CS Vic-Fezensac	X	
PUJOL Frédéric	Adjudant-chef	CS Vic-Fezensac	X	
VACCARO Mickaël	Caporal-chef	CS Vic-Fezensac	X	

### **ARTICLE 3**

Monsieur le chef du Groupement des Services Opérationnels et le Lieutenant Thierry NADALUTTI sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers.

Fait à Auch, le 19 mars 2024

Le Directeur Départemental  
des services d'incendie et de secours  
du Gers,



**Colonel hors classe Jean-Louis FERRES**

## DECISION DC-SDIS32-24-009

portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés  
**CONSEILLERS TECHNIQUES SECOURS ROUTIER**  
 du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2024

**Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL des SERVICES d'INCENDIE**  
**et de SECOURS du GERS,**

- VU** Le code de la Sécurité Intérieure ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;
- VU** L'arrêté du 11 juillet 2022 portant approbation du Règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers ;
- VU** L'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

La liste d'aptitude des personnels spécialisés "Conseillers Techniques Secours Routier" du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers reconnus aptes opérationnels au titre de l'année 2024 est établie comme suit :

<b>NOM - Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Affectation</b>
PERRÉ David	Sergent <i>Adjudant-chef</i>	CIS Auch <i>CIS Condom</i>
CHANAVAT Loïc	Lieutenant	CIS L'Isle Jourdain <i>CIS Auch</i>
IMMER Patrice	Adjudant-chef	CIS Condom
D'HALESCOURT Nicolas	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
BATTY Solène	Lieutenante	Groupement Sud
PONTIER Christophe	Adjudant-chef	CIS Vic-Fezensac
LEXPERT Rafaël	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
DUPRÉ Mathieu	Sergent-chef <i>Adjudant</i>	CIS Auch

**ARTICLE 3**

Monsieur le chef du Groupement des Services Opérationnels et le Sergent David PERRE sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers.

Fait à Auch, le 19 mars 2024

Le Directeur départemental  
des services d'incendie et de secours  
du Gers,

**Colonel hors classe Jean-Louis FERRES**

## DECISION DC-SDIS32-24-010

portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés  
DE LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT  
du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2024

**Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL des SERVICES d'INCENDIE  
et de SECOURS du GERS,**

**VU** Le code de la Sécurité Intérieure ;

**VU** Le code général des collectivités territoriales ;

**VU** La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

**VU** L'arrêté du 11 juillet 2022 portant approbation du Règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers ;

**VU** L'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

### DECIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

La liste des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers aptes à tenir des emplois prévus dans la chaîne de commandement pour l'année 2024 est établie comme suit :

#### 1- Permanence de Directeur

Nom – Prénom	Grade	Affectation
FERRES Jean-Louis	Colonel Hors Classe	DDISIS
VIRIGLIO Gilles	Colonel	DDISIS

#### 2- Chef de site

Nom – Prénom	Grade	Affectation
FERRES Jean-Louis	Colonel Hors Classe	DDISIS
VIRIGLIO Gilles	Colonel	DDISIS
FURON Frédéric	Lieutenant-colonel	DDISIS
CLAVERIE Christophe	Lieutenant-colonel	DDISIS
BERNIER Périg	Commandant	Groupeement SUD
GADAL Benjamin	Commandant	DDISIS
BASTIEN Frédéric	Commandant	DDISIS

**3- Chef de colonne**

Nom – Prénom	Grade	Affectation
BELLOCQ Jean-Michel	Lieutenant-colonel	Compagnie Armagnac
CAUMONT Patrick	Lieutenant-colonel	CIS Marciac
GOURIER Éric	Commandant	Groupement Nord
LABORDE Jean-Pierre	Commandant	DD SIS
BIFFI Patrick	Capitaine	Groupement Sud <i>CIS Masseurbe</i>
CAZEAUX Gilles	Capitaine	Compagnie Armagnac Adour <i>CIS Risclé</i>
COLOMBO Arnaud	Capitaine	DD SIS <i>CIS Pavie</i>
DELHOSTE Thierry	Capitaine	CIS Miélan
DESBRUERES Mickaël	Capitaine	DD SIS
GAÜZÈRE Hervé	Capitaine <i>Lieutenant</i>	Groupement Nord <i>CIS Le Houga</i>
HULSHOF Erwin	Capitaine	CIS Courrensan
LALANNE Philippe	Capitaine	CIS Auch
PASCHE David	Capitaine	DD SIS

**4- Chef de groupe**

Nom – Prénom	Grade	Affectation
AIROLDI Aurélien	Lieutenant	DD SIS <i>CIS Pavie</i>
ALLAMAND Jean-Michel	Lieutenant	CIS Fleurance
BALLOT Eric	Lieutenant	CIS L'Isle-Jourdain
BARBIER Pascal	Lieutenant	Groupement Nord
BARRERE Francis	Capitaine	Groupement Sud
BARRERE Yannick	Lieutenant	DD SIS
BATTY Solène	Lieutenante	Groupement SUD
BIANCHI Nicolas	Lieutenant	DD SIS <i>Compagnie Armagnac Adour</i>
BIFFI Patrick	Capitaine	Groupement Sud <i>CIS Masseurbe</i>
BOISON Julien	Lieutenant	CIS Valence-sur-Baïse

Nom – Prénom	Grade	
BORRELLY Christian	Capitaine	CIS Condom
CARPENE Damien	Lieutenant	CIS Simorre
CAUNÈGRE Raphaël	Lieutenant	CIS Montesquiou
CAVASIN Jean-Christophe	Capitaine	Groupelement Sud
CAVILLON Guy	Lieutenant	DDISIS
CAZEAUX Gilles	Capitaine	Compagnie Armagnac Adour CIS Riscle
CECUTTI Arnaud	Lieutenant	DDISIS
CHAHID Younès	Lieutenant	CIS Condom
CHANAVAT Loïc	Lieutenant	CIS L'Isle Jourdain CIS Auch
CONDOMINE Laurent	Capitaine	CIS Lectoure
CUBERO David	Lieutenant	CIS Vic-Fezensac
DELHOSTE Thierry	Capitaine	CIS Miélan
DESPONTS Jean-Philippe	Lieutenant	DDISIS
FERRER Jean-Christophe	Lieutenant	DDISIS
FURLAN Daniel	Lieutenant	CIS Cologne
GAÜZERE Hervé	Capitaine Lieutenant	Groupelement Nord CIS Le Houga
GAYDIER Pierre	Capitaine	CIS Barcelonne du Gers
GRAU Elian	Lieutenant	CIS Fleurance
JUNCA Jérôme	Lieutenant	CIS Mirande CIS Nogaro
LACLOTTE Mickaël	Lieutenant	CIS L'Isle-Jourdain
LACOURT Patrick	Adjudant Lieutenant	DDISIS Groupelement Sud
LAFFORGUE Daniel	Lieutenant	CIS Nogaro
LAFONTAN Ludovic	Lieutenant	CIS Montréal du Gers
LAHAEYE Éric	Lieutenant	DDISIS
LE PORS Ludovic	Sergent-chef Lieutenant	DDISIS CIS Mauvezin
LUCIA-SOPENA Pascal	Lieutenant	CPI Plaisance CIS Auch

Nom – Prénom	Grade	Affectation
MENASPA Jean-Pierre	Lieutenant	CIS Valence-sur-Baïse
MESTDAGH Fabrice	Lieutenant	CIS Auch CIS Mirande
MOREAU Bruno	Lieutenant	CIS L'Isle-Jourdain
NADALUTTI Thierry	Lieutenant	DD SIS
PABOT Pierre-Henri	Lieutenant	CIS Condom
PAILHES Denis	Lieutenant	CIS Villecomtal sur Arros
PAULEAU Éric	Lieutenant	DD SIS
PEYRUSSAN Jean	Lieutenant	CIS Mirande
PIMOUNET Cédric	Lieutenant	CIS Lombez
PLANTÉ Philippe	Lieutenant	CIS Fourcès
PONTIER Pierre	Lieutenant	CIS Vic-Fezensac
PONTONI Jean-Pierre	Capitaine	Compagnie Ténarèze
PUJOL Guillaume	Lieutenant	CIS Jegun
REGUENA Christophe	Lieutenant	CIS Saint-Clar
ROBLIQUE Pascal	Lieutenant	CIS ÉAUZE
RORAÏ Jacques	Lieutenant	CIS Mirande
TREMOULET André	Lieutenant	DD SIS Compagnie Armagnac
VIOLEAU Pascal	Lieutenant	CIS Samatan
RIERA Laurent	Lieutenant	CIS Auch CIS Castéra-Verduzan
SORBET Damien	Lieutenant	CIS Miélan

## ARTICLE 2

Monsieur le chef du Groupement des services opérationnels est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch, le 19 mars 2024

Le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours  
du Gers,

**Colonel Hors Classe Jean-Louis FERRES**

## DECISION DC-SDIS32-24-007

portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés  
**COD 2 – CONDUITE HORS CHEMIN**  
 du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2024

**Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL des SERVICES d'INCENDIE  
 et de SECOURS du GERS,**

**VU** Le code de la Sécurité Intérieure ;

**VU** Le code général des collectivités territoriales ;

**VU** La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

**VU** L'arrêté du 6 juillet 2018 portant approbation du Règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers ;

**VU** Le plan pluriannuel de formation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers ;

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

La liste d'aptitude des personnels spécialisés "COD 2 – CONDUITE HORS CHEMIN" du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers reconnus aptes opérationnels au titre de l'année 2024 est établie comme suit :

Nom - Prénom	Grade	Affectation
LEXPERT Rafaël	Adjudant-chef – Référent	CIS L'Isle-Jourdain
ABADIE Bruno	Adjudant-chef	CIS L'Isle-de-Noé
ABADIE Jean-Christophe	Caporal-chef	CIS L'Isle-Jourdain
ABADIE Joël	Adjudant-chef	CIS Masseube
ADER Francis	Caporal-chef	CIS Fleurance
ALBERTEAU Muriel	Adjudante-chef	CIS Mirande
ANTONIOLLI Nicolas	Adjudant	CIS Auch CIS Castéra-Verduzan
AUTEFAGE Denis	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
AZZOLA Lyonel	Adjudant-chef	CIS Auch DD SIS

Nom - Prénom	Grade	
BACHELIER Yvan	Adjudant	CIS Courrensan
BALLOT Eric	Lieutenant	CIS L'Isle-Jourdain
BAQUÉ Laure	Adjudante	CIS Lombez
BARBÉ Jean-Luc	Adjudant-chef	CIS Le Houga
BARBIER Pascal	Lieutenant	Groupement Nord
BARBIERI Jérémy	Sergent	CIS Mauvezin
BARREILLE Alain	Lieutenant	Groupement Nord
BARRERE Francis	Capitaine	Groupement Sud
BARRERE Yannick	Lieutenant	DD SIS
BATTY Solène	Lieutenante	Groupement Sud
BAURENS Arnaud	Sergent	CIS Saint-Puy
BÉLINGARD Dominique	Adjudant-chef	CIS Mirande
BÉLINGARD Jean-Noël	Sergent	CIS Mirande
BENVENUTO Patrice	Caporal-chef	CIS Cazaubon
BERDOT Stéphane	Adjudant-chef	CIS Auch CIS Barcelonne du Gers
BÉTBEZE Sébastien	Lieutenant	CIS L'Isle de Noé
BEZIAT Richard	Adjudant	CIS Le Houga
BIFFI Patrick	Capitaine	Groupement Sud CIS Masseube
BIRAN Cédric	Adjudant-chef	CIS L'Isle-de-Noé
BIZON Maxime	Sergent-chef	CIS Lombez
BLANC Didier	Adjudant-chef	CIS Cologne
BLANQUEFORT Joël	Sergent-chef	CIS L'Isle-Jourdain
BOISON Sylvain	Adjudant-chef	CIS La Romieu
BOIZIOT Thierry	Caporal-chef	CIS Jegun
BONATO Francis	Sergent	CIS Courrensan

Nom - Prénom	Grade	
BONCOURRE Joël	Adjudant-chef	CIS Condom
BONFARNUZZO Vincent	Adjudant	CIS Marciac
BORRELLY Christian	Capitaine	CIS Gondrin
BOUAS Jean-Pierre	Caporal-chef	CIS Lombez
BOUDE Jérôme	Adjudant-chef	CIS Éauze
BOUÉ Christophe	Adjudant-chef	CIS Auch
BOUÉ Guy	Lieutenant	CIS Gondrin
BOURRET André	Lieutenant	CIS Gondrin
BOUSIGON David	Adjudant-chef	CIS Auch
BOUTIN Stéphanie	Adjudante-chef	CIS Pavie
BRAZZALOTTO Fabrice	Lieutenant	CIS Aignan
BRESSON Alain	Lieutenant	CIS Montréal du Gers
BRETHOUS Xavier	Adjudant-chef	CIS Le Houga
BUTTIGNOL Alain	Caporal-chef	CIS Villecomtal-sur-Arros
CABALLE Célestin	Adjudant-chef	CIS Fleurance
CADART Valentin	Adjudant	CIS Condom CIS Éauze
CALMET Victor	Caporal	CIS Auch
CAMPO-CASTILLO Julien	Sergent-chef	CIS Auch
CANTIANI Patrick	Lieutenant	CIS Le Houga
CARPENE Damien	Lieutenant	CIS Simorre
CARRETÉ David	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
CATHELAIN Constant	Adjudant-chef	CIS Samatan
CAUNÈGRE Raphaël	Lieutenant	CIS Montesquiou
CECCATO Mathieu	Adjudant-chef	CIS Auch
CENAC Yan	Sergent-chef	CIS Seissan

Nom - Prénom	Grade	
CHABANON Cédric	Adjudant-chef	CIS Cologne
CHAHID Younès	Lieutenant	CIS Condom
CLAIRÉ Virginie	Adjudante-chef	CIS Condom
CLAVÉ Vincent	Adjudant-chef	CIS Auch
CONDOMINE Laurent	Capitaine	CIS Lectoure
CONZATO Christophe	Adjudant-chef	CIS Lectoure
CORLAITI Nicolas	Caporal-chef	CIS Éauze
COURTADE Xavier	Adjudant	CIS Riscle
CUBERO David	Lieutenant	CIS Vic-Fezensac
DAILLEDOUZE Sylvain	Adjudant	CIS Montréal du Gers
DARZACQ Didier	Adjudant-chef	CIS Le Houga
DAVANT Philippe	Sergent-chef	CIS L'Isle-Jourdain
DAVANT Yoan	Sergent	CIS L'Isle-Jourdain
DEAUZE Jonathan	Adjudant-chef	CIS Vic-Fezensac
DEBETS Pierre	Caporal-chef	CIS Vic-Fezensac
DELAROCHE Damien	Sapeur 1 <sup>ère</sup> classe	CIS Cologne
DELHOSTE Thierry	Capitaine	CIS Mielan
DELRIEU Stéphane	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
DENIS Laurent	Sergent-chef	CIS Mirande
DESCAMPS Julien	Adjudant	CIS Gondrin
DESTEFANI Franck	Lieutenant	CIS Fleurance
DHAINAUT Laurent	Adjudant	CIS Cazaubon
D'HALESCOURT Nicolas	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
DRUGUET Benoît	Caporal-chef	CIS L'Isle-Jourdain
DUALÉ Loïc	Caporal-chef	CIS Aignan

Nom - Prénom	Grade	
DUCASSE Bertrand	Sergent-chef	CIS Villecomtal-sur-Arros
DUDON Aldric	Adjudant-chef	CIS Cazaubon
DULUC Thierry	Adjudant-chef	CIS Condom
DUPRÉ Mathieu	Sergent-chef Adjudant	CIS Auch
DUPUY Gilles	Lieutenant	CIS Pavie
ENDERLI Frédéric	Adjudant-chef	CIS Condom CIS Aignan
ESCALAS Adrien	Adjudant	CIS Mauvezin
FERRARONI Jean-Pierre	Adjudant	CIS Lombez
FEZAS Dominique	Lieutenant	CIS Lannepax
FORASTE Stéphane	Caporal	CIS Auch
FRANCLET Julien	Sergent	CIS Condom
FRAYRES Patrick	Caporal-chef	CIS Saint-Puy
FUCHS Benoit	Adjudant	CIS Lectoure
GAGE Jonathan	Adjudant	CIS Mielan
GARCIA Ludovic	Adjudant-chef	CIS Condom
GASTON Christian	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
GAUTHIER Kévin	Sergent	CIS L'Isle-Jourdain
GAÛZÈRE Hervé	Lieutenant	Groupement Nord CIS Le Houga
GAVARRET Aurélien	Adjudant-chef	CIS Vic-Fezensac
GAYRAUD Jérôme	Adjudant	CIS Miradoux
GIAVARINI Pierre	Caporal-chef	CIS Saramon
GOBBO Angel	Lieutenant	CIS Castelnau d'Auzan
GORSUCH Robert	Caporal-chef	CIS Miradoux
GOUDENECHÉ Pierre	Caporal-chef	CIS Le Houga
GOURIER Éric	Commandant	Groupement Nord

Nom - Prénom	Grade	
GRIMAUX Sylvain	Adjudant-chef	CIS Samatan
GUIMARAES Paul	Adjudant-chef	CIS Fleurance
HEYBERGER Stéphane	Lieutenant	CIS Miradoux
IDRAC Pierre	Caporal-chef	CIS Lombez
IMMER Patrice	Adjudant-chef	CIS Condom
INEICHEN Jacques	Sergent	CIS Simorre
JEAN Fabien	Adjudant	CIS Auch CIS Samatan
JORREY Mathieu	Adjudant	CIS Gondrin
JUNCA Jérôme	Lieutenant	CIS Mirande CIS Nogaro
KIRIGHIN Franck	Adjudant-chef	CIS Castelnau d'Auzan
LABAT Luc	Caporal-chef	CIS Miradoux
LABATUT Joris	Caporal-chef	CIS Lombez
LABERGUE Pascal	Adjudant-chef	CIS Saramon
LABORDE Marc	Sergent-chef	CIS Aignan
LACLOTTE Mickaël	Lieutenant	CIS L'Isle-Jourdain
LACOMBE Frédéric	Adjudant-chef	CIS Masseube
LACOSTE Damien	Sergent	CIS Saint-Puy
LACOSTE David	Adjudant	CIS Le Houga
LAFFARGUE Nadine	Lieutenante	CIS Montesquiou
LAFFITTE Paul	Adjudant-chef	CIS Auch CIS Plaisance du Gers
LAFOUREST Julien	Caporal	CIS Marciac
LAGARDE Gilles	Sergent-chef	CIS Cologne
LALANNE Christophe	Caporal-chef	CIS Castelnau d'Auzan
LAMOTHE Christophe	Adjudant-chef	CIS Nogaro
LAMOULIE Lionel	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain

Nom - Prénom	Grade	
LASBATS Éric	Adjudant-chef	CIS Aignan
LASSALLE Jean-Christophe	Adjudant-chef	CIS Castéra-Verduzan
LASSERRE Dominique	Lieutenant	CIS Castelnau d'Auzan
LASSERRE Stéphane	Sergent-chef	CIS Riscle
LEDORNER Damien	Sergent	CIS Condom
LE MAITRE Anthony	Adjudant-chef	CIS Saint-Puy
LEMASSON Guillaume	Sergent	CIS Nogaro
LENORMAND Fabrice	Adjudant	CIS Lectoure
LEPARQUOIS Philippe	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
LE PORS Ludovic	Sergent-chef <i>Lieutenant</i>	CIS Auch <i>CIS Mauvezin</i>
LESCURE Christophe	Adjudant-chef	CIS Seissan
LESPINASSE Benoît	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
LESSMANN Laurent	Sergent-chef	CIS Pavie
LEYGUE Patrice	Adjudant-chef	CIS Lectoure
LISBANI Jean-Claude	Sergent	CIS Gondrin
LOICHOT Mathieu	Adjudant	CIS Lectoure
LOPEZ Benjamin	Adjudant-chef	CIS Auch
LOPEZ Fabrice	Adjudant-chef	CIS Riscle
LUPEAU Nicolas	Adjudant	CIS Miélan
LUPI Bruno	Sergent-chef	CIS Auch
MANGONAUX Stéphane	Adjudant-chef	CTA/CODIS <i>CIS Mirande</i>
MANSUY Yoann	Sapeur Adjudant-chef	CTA/CODIS <i>CIS Auch</i>
MARTIN David	Adjudant	CIS Miradoux
MARTUING Yannick	Adjudant-chef	CIS Auch CIS Éauze
MASSONNAT Ulrich	Adjudant	CIS L'Isle-Jourdain

Nom - Prénom	Grade	
MATTEÍ Jean-Pierre	Adjudant	CIS Castelnau d'Auzan
MAUBOURGUET Yannick	Caporal-chef	CIS L'Isle-Jourdain
MEILLAN Anthony	Adjudant	CIS Éauze
MELET Sébastien	Adjudant-chef	CIS Auch
MENASPA Jean-Pierre	Lieutenant	CIS Valence-sur-Baïse
MERCIER Jean-Christophe	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain CIS Fleurance
MESTDAGH Fabrice	Lieutenant	CIS Auch CIS Mirande
MILANI Mathias	Adjudant-chef	CIS Condom
MONCASSIN Grégory	Sergent-chef	CIS Seissan
MONCLIN Denis	Adjudant-chef	CIS Castelnau d'Auzan
MONELLO Thierry	Adjudant-chef	CIS Jegun
MONTARDON Julien	Sergent	CIS Vic-Fezensac
MONTÉ Éric	Adjudant-chef	CIS Lectoure
MOTHE Vivien	Caporal-chef	CIS Jegun
MOURIER Samuel	Adjudant-chef	CTA/CODIS Groupement Sud
MOURREJEAU Pierre	Adjudant-chef	CIS Montesquiou
MUNICO Cyril	Caporal-chef	CIS Condom
NADALUTTI Thierry	Lieutenant	DD SIS
NADAU Jean-Michel	Sergent	CIS Jegun
NINARD Martine	Sergente-chef	CIS L'Isle-Jourdain
ORTHOLAN Nicolas	Adjudant-chef	CIS Auch CIS Mirande
OUFRICHE Moktar	Sergent-chef	DD SIS
OURDAS Jean-Claude	Adjudant-chef	CIS Miellan
PABOT Pierre-Henri	Lieutenant 1ère classe Lieutenant	CIS Condom
PAILHES Jérôme	Adjudant-chef	CIS Riscle

Nom - Prénom	Grade	
PASCHE David	Capitaine	DDISIS
PAULEAU Éric	Lieutenant	DDISIS
PAULIGNIER Alexis	Adjudant	CIS Vic-Fezensac
PAVAN Thierry	Caporal-chef	CIS Fleurance
PEFFAU Thierry	Adjudant-chef	CIS Aignan
PEGUY Nicolas	Adjudant-chef	CIS Villecomtal sur Arros
PELALO Fabrice	Adjudant-chef	CIS Valence-sur-Baïse
PENET Bruno	Adjudant	CIS Saint-Clar
PENOTTI Mickaël	Sergent	CIS Nogaro
PERÉ Nicolas	Adjudant-chef	CIS Nogaro
PERES Sylvain	Sergent-chef	CIS Auch CIS Seissan
PERON Éric	Sergent-chef	CIS Castelnau d'Auzan
PERRÉ David	Sergent Adjudant-chef	CIS Auch CIS Condom
PEYRET René-Pierre	Adjudant	CIS Nogaro
PEYRUSSAN Jean	Lieutenant	CIS Mirande
PHILIPPE Nicolas	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
PHOUNSAVATH Kévin	Sergent Caporal-chef	CIS Auch CIS Masseube
PICAMILH Jean-Jacques	Lieutenant	CIS Seissan
PIGEON Michel	Sergent-chef	CIS Saint-Puy
PINTO DE OLIVEIRA Frank	Adjudant	CTA/CODIS CIS Auch
PLANTÉ Philippe	Lieutenant	CIS Fourcès
PONTIER Pierre	Lieutenant	CIS Vic-Fezensac
PONTONI Jean-Pierre	Capitaine	Cie Ténarèze
PUCHOUAU Franck	Adjudant-chef	CIS Barcelonne du Gers
PUYANE Christophe	Adjudant-chef	CIS Mauvezin

Nom - Prénom	Grade	
RAGET Christophe	Adjudant-chef	CIS Éauze
RESPAUT Aurélien	Adjudant-chef	CIS Auch
RIERA Laurent	Lieutenant	CIS Auch CIS Castéra-Verduzan
RIVASSEAU Guillaume	Adjudant	CIS Condom CIS Auch
RIVIÈRE Laurent	Adjudant-chef	CIS Auch
ROBLIQUE Pascal	Lieutenant	CIS Éauze
ROMME Grégory	Adjudant-chef	CIS Pavie
RORAÏ Jacques	Lieutenant	CIS Mirande
ROUX Adrien	Adjudant-chef	CIS La Romieu
SABATHIER Cédric	Adjudant-chef	CIS Seissan
SAINT CRIQ Michel	Adjudant-chef	CIS Samatan
SAINTIGNAN Thierry	Adjudant-chef	CIS Lombez
SANCHEZ-LANSADE Dorian	Caporal-chef	CIS Courrensan
SERIS Patrick	Caporal-chef	CIS Castelnau d'Auzan
SESTAC Yannick	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
SEXE Philippe	Lieutenant	CIS Miradoux
SOLANS Mathias	Caporal-chef	CIS Fleurance
SORBET Damien	Lieutenant	CIS Miélan
SOUCEK Jean-Baptiste	Caporal-chef	CIS Seissan
SOULIER Benjamin	Sergent-chef	CIS Cologne
SOUSA Auguste	Adjudant-chef	CIS Fleurance
SOUVILLE Alexis	Adjudant-chef	CIS Seissan
TADIELLO Daniel	Adjudant-chef	CIS Cazaubon
TARRAUBE Raphaël	Adjudant-chef	CIS Condom
TENET Robert	Caporal-chef	CIS Marciac

Nom - Prénom	Grade	
THORIGNAC Nicolas	Adjudant-chef	CIS Condom CIS Aignan
TOURNEUX Alexandre	Caporal	CIS Auch
TOUZIN Georges	Sergent-chef	CIS Condom
TREMOULET André	Lieutenant	CTA/CODIS Cie Armagnac
TUAILLON Olivier	Adjudant	CIS L'Isle-Jourdain
ULIAN Laurent	Caporal-chef	Cie Ténarèze
VACCARO Mickaël	Caporal-chef	CIS Vic-Fezensac
VANDINI Alexandre	Adjudant	DDISIS CIS Auch
VERLINDEN Benjamin	Sergent	CIS Gondrin
VETTOR Alexandre	Sergent	CIS Éauze
VIGNAUX Sébastien	Adjudant-chef	CIS Auch
VILLE Yoan	Sergent	CIS Auch
VIVES Jean-Luc	Adjudant-chef	DDISIS
WUYAM Jean-Philippe	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
ZAPATERO Alexandre	Caporal-chef	CIS Villecomtal-sur-Arros
ZARZYCKI Emmanuel	Adjudant-chef	Groupement Sud CIS Auch
ZENASNI Merwan	Caporal-chef	CIS Cologne

**ARTICLE 3**

Monsieur le chef du Groupement des Services Opérationnels et le Lieutenant Thierry NADALUTTI sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch, le 22 mars 2024

Le Directeur départemental  
des services d'incendie et de secours  
du Gers.

**Colonel hors classe Jean-Louis FERRES**

## DECISION DC-SDIS32-24-011

portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés  
TRANSMISSIONS  
du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2024

Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL des SERVICES d'INCENDIE  
et de SECOURS du GERS,

**VU** Le code de la Sécurité Intérieure ;

**VU** Le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile et la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** L'arrêté du 11 juillet 2022 portant approbation du Règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers ;

**VU** L'arrêté ministériel du 23 décembre 2009 relatif au règlement de l'Ordre de base national des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile (OBNSIC) ;

**VU** L'arrêté préfectoral du 02 février 2017 portant approbation de l'Ordre de base départemental des Système d'Informations et de Communications du Gers ;

**VU** L'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Le personnel ci-après est titulaire du diplôme de **Commandant des Systèmes d'Information et de Communication** et exerce l'activité ou l'emploi :

NOM – Prénom	Grade	Affectation
COLOMBO Arnaud	Ingénieur principal <i>Capitaine</i>	DD SIS <i>CIS Pavie</i>

Le personnel est habilité à élaborer les OCT et OPT.

#### ARTICLE 2

Le personnel ci-après est titulaire du diplôme d'**Officier des Systèmes d'Information et Communication** et exerce l'activité ou l'emploi :

NOM – Prénom	Grade	Affectation
CLAVERIE Christophe	Lieutenant-colonel	DD SIS
RIERA Laurent	Lieutenant – (COMSIC – Adjoint)	CIS Auch <i>CIS Castéra-Verduzan</i>

Le personnel est habilité à élaborer les OCT et OPT.

**ARTICLE 3**

Les personnels ci-après sont titulaires du diplôme de **Chef de Salle Opérationnelle** et exercent l'activité ou l'emploi de **Chef de Salle Opérationnelle** ou d'**Adjoint au chef de salle Opérationnelle** :

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Affectation</b>
CECUTTI Arnaud	Lieutenant	DDISIS
DESPONTS Jean-Philippe	Lieutenant	DDISIS
AIROLDI Aurélien	Lieutenant	DDISIS <i>CIS Pavié</i>
BIANCHI Nicolas	Lieutenant	DDISIS <i>Compagnie Bas Armagnac Adour</i>
TREMOULET André	Lieutenant	DDISIS <i>Compagnie Armagnac</i>
VIGNAUX Sébastien	Adjudant-chef	CIS Auch
GHILBERT Thierry	Lieutenant	DDISIS <i>CIS Auch</i>
NADALUTTI Thierry	Lieutenant	DDISIS
IBARS Anne	Adjudante-chef	DDISIS
LACOURT Patrick	Adjudant <i>Lieutenant</i>	DDISIS <i>Groupe Sud</i>
MOURIER Samuel	Adjudant-chef	DDISIS <i>Groupe Sud</i>
PENET Nicolas	Sergent-chef <i>Adjudant-chef</i>	DDISIS <i>CIS Pavié</i>
PINTO DE OLIVEIRA Frank	Adjudant	DDISIS <i>CIS Auch</i>
VIVES Jean-Luc	Adjudant-chef	DDISIS

Les personnels sont habilités à mettre en œuvre les dispositions de transmissions et informatiques nécessaires au CTA-CODIS.

**ARTICLE 4**

Les personnels ci-après sont titulaires du diplôme d'**Opérateur de Salle Opérationnelle** et exercent l'activité ou l'emploi :

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Affectation</b>
ALLAMAND Jean-Michel	Opérateur CTA <i>Lieutenant</i>	DDISIS <i>CIS Fleurance</i>
BARRERE Lise	Sergente-chef	DDISIS
BASANELLA Serge	Opérateur CTA <i>Caporal-chef</i>	DDISIS <i>CIS Saint Puy</i>
CADART Valentin	Adjudant	CIS Condom <i>CIS Eauze</i>

NOM – Prénom	Grade	
CARRETE David	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
COURTADE Xavier	Adjudant	CIS Riscle
DANTIN Christine	Agent de maîtrise <i>Adjudante-chef</i>	DD SIS <i>Groupement Nord</i>
DAOUDI-KLES Mehdi	Sergent-chef	CIS Auch
LATAPIE Cédric	Sapeur	DD SIS
LAYBATS Didier	Adjudant <i>Adjudant-chef</i>	DD SIS <i>CIS L'Isle-Jourdain</i>
LE PORS Ludovic	Sergent-chef <i>Lieutenant</i>	CIS Auch <i>CIS Mauvezin</i>
MANSUY Yoann	Sapeur <i>Adjudant-chef</i>	DD SIS <i>CIS Auch</i>
MAZUROWSKI Yannick	Expert Prologiciel	DD SIS
PAGES Marie-France	Adjudante-chef	CIS Mirande
PERRE David	Sergent <i>Adjudant-chef</i>	CIS Auch <i>CIS Condom</i>
RIERA Laurent	Lieutenant	DD SIS <i>CIS Castéra-Verduzan</i>
TOUZIN Georges	Sergent	CIS Condom
VANZO Christophe	Caporal	DD SIS <i>CIS Mauvezin</i>
VACCARO Mickaël	Caporal-chef	CIS Vic-Fezensac

Les personnels sont habilités à mettre en œuvre les dispositions de transmissions et informatique nécessaires au CTA-CODIS.

## **ARTICLE 5**

Les personnels ci-après sont titulaires du diplôme d'Opérateur de Coordination Opérationnelle en Poste de Commandement Tactique et exercent l'activité ou l'emploi :

NOM – Prénom	Grade	Affectation
EL FERGOUGUI Sadia	Sergente	CIS Castéra-Verduzan
LASSALLE Jean-Christophe	Adjudant-chef	CIS Castéra-Verduzan
MAGEN Alexy	Caporal	CIS Castéra-Verduzan
PEYRUSSAN Olivier	Caporal	CIS Castéra-Verduzan

NOM – Prénom	Grade	
PIAI Ludovic	Lieutenant	CIS Castéra-Verduzan
RIERA Laurent	Lieutenant	CIS Auch CIS Castéra-Verduzan
TABTI Cheikh	Adjudant-chef	CIS Castéra-Verduzan
SABATE Mariane	Lieutenante	CIS Castéra-Verduzan

Les personnels mettent en œuvre les outils de transmission du PCM.

## **ARTICLE 6**

Les personnels ci-après participent à des permanences autour des réseaux de communication :

NOM – Prénom	Grade	Affectation
COLOMBO Arnaud	Ingénieur principal	DDISIS
FERNANZ Patrice	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	DDISIS
DARDENNE Corine	Adjointe technicienne	DDISIS
FONTENILLES Paul	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	DDISIS
MATEOS Laurent	Adjoint technicien	DDISIS

Les personnels sont habilités à intervenir pour la maintenance des équipements propres au SDIS.

## **ARTICLE 7**

Monsieur le chef du Groupement des Services Opérationnels est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers.

Fait à Auch, le 09 avril 2024

Le Directeur-adjoint départemental  
des services d'incendie et de secours  
du Gers.



**Colonel Gilles VIRIGLIO**